

Guide des formations

2024/25

- ◆ Formation diplômante ou certifiante
 - ◆ En continu ou en alternance
 - ◆ En cours du soir
 - ◆ Et à distance ...



Edito

Le Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, il s'inscrit dans le schéma des formations professionnelles de l'enseignement supérieur, dédiées aux adultes (salariés, professions libérales ou en recherche d'emploi).

A la REUNION, le Cnam a choisi d'ouvrir des formations du BAC+1 au BAC+5 pour répondre aux besoins des entreprises réunionnaises et pour accueillir dans ses formations des demandeurs d'emploi. Les BAC+2 du Cnam sont accessibles à tous les publics, qu'ils soient titulaires ou pas du BAC.

Pour renforcer l'accès de nos jeunes à ses formations, le Cnam a créé en 2020 son propre Centre de Formations des Apprentis (CFA).

Nous pouvons ainsi accueillir de jeunes alternants en recherche d'emploi sur des BAC+2 (Titre RNCP 5 et DEUST), des Licences, des BAC+4 (Titre RNCP 6) et BAC+5 (Titre RNCP 7, MASTER ou Diplôme d'ingénieur).

Ceux qui n'ont pas de contrats d'apprentissage, sont accueillis de la même façon sur ces diplômes dans des contrats de professionnalisation, leur permettant d'accéder aussi à notre diplôme d'ingénieur en BTP.

Le Cnam REUNION a obtenu en 2024 le renouvellement de la certification « QUALIOPI » de l'AFNOR pour l'ensemble de ses formations, qu'elles soient en actions de formation ou en VAE. Cette certification « Qualité » garantit aux apprenants du Cnam, à leurs financeurs et à leurs partenaires d'avoir un niveau de Qualité maximal pour l'ensemble de leurs prestations, qu'elles soient pédagogiques, administratives ou financières.

Jamais la devise du Cnam, « Il enseigne à tous, et partout », n'a été aussi vraie qu'aujourd'hui. Quel que soit votre âge, quel que soit votre niveau d'études, quel que soit votre statut professionnel, quels que soient vos moyens financiers, quel que soit le lieu où vous habitez, nous aurons toujours une formation professionnelle de l'enseignement supérieur à vous proposer.

Une nouvelle année universitaire commence pour nos apprenants, je leur souhaite toute la réussite possible dans leurs études, et toute l'équipe du Cnam REUNION sera heureuse d'accueillir de nouveaux apprenants désireux de se lancer dans un projet de formation professionnelle.

Amand BENARD
Directeur du centre régional Cnam de La Réunion

Sommaire

Le Cnam : qui sommes-nous ?	4
Plus de deux siècles au service de votre réussite !	
Le Cnam, à qui et pourquoi ?	4
Une offre de formation personnalisée	4
Le Cnam, un gage de reconnaissance	
Le Cnam, l'engagement par la qualité	5
Le Cnam : comment ?	6
Le Cnam, mode d'emploi	
La formation accessible à tous	6
Les principales modalités de formation	6
Des unités d'enseignement à la carte et capitalisables	7
L'expérience professionnelle	7
La valorisation de vos acquis	7
Différents types de financements possibles	7
Le Cnam et les usages du numérique	8
Votre espace numérique de formation (ENF)	
L'accompagnement et le tutorat	8
Les outils de la FOAD	8
Les MOOC du Cnam	9
Le Cnam prend en compte les acquis de votre expérience	10
Valorisez vos acquis	
Validez vos études supérieures (VES)	10
Validez votre expérience (VAPP - VAE)	10
La Validation des Acquis d'Expérience (VAE)	11
Le Cnam par la voie de l'alternance	12
Une immersion rapide avec le Cnam	
Le contrat de professionalisation	12
Le contrat d'apprentissage	12
Les formations en alternance au Cnam Réunion	13
Les formations au Cnam	14
Les formations certifiantes et diplômantes	
Les diplômes et certificats d'établissement du Cnam	14
Les diplômes nationaux LMD	14
Les titres enregistrés au RNCP	14
Les titres d'Ingénieur	15
Les blocs de compétences	15
Nomenclature des diplômes, titres et certificats	16

S'inscrire au Cnam	18
Comment s'inscrire au Cnam ?	
Bien s'informer	18
Quand s'inscrire ?	18
Modalités d'inscription	19
Cas particuliers	19
Tarifs	20
Salarié : comment financer sa formation ?	
Le plan de développement	21
Le projet de transition professionnelle	21
Le dispositif de reconversion Pro-A	21
Demandeur d'emploi : comment financer sa formation ?	
Aide individuelle à la formation (AIF)	22
Parcours emploi compétences (PEC)	22
La formation en Alternance	23
Le réseau de la Grande Ecole du Numérique	23
CPF : le compte personnel de formation	
Le CPF, pour qui ?	24
Le CPF, comment ?	25
Le Cnam en pratique	27
Informations diverses	
Unités d'enseignement (UE)	27
Unités d'activité (UA)	27
Expérience professionnelle	27
La FOAD	28
L'espace ENF	28
La formation en alternance	28
L'anglais	29
Mon planning	29
Les examens	29
La délivrance des diplômes	30
Le projet Voltaire	31
Mission Handi'Cnam	32
Le Cnam au service des entreprises	33
Glossaire	34
Les formations au Cnam Réunion	35

Le Cnam : qui sommes-nous ?



Plus de deux siècles au service de votre réussite !

Le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est un grand établissement d'enseignement supérieur dédié à la formation tout au long de la vie. Placé sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, il assure trois missions : la formation des publics adultes, la recherche technologique et l'innovation (avec son Ecole doctorale), ainsi que la diffusion de la culture scientifique et technique (avec le Musée des arts et métiers). Pilier de la promotion sociale par la formation professionnelle et continue et par l'apprentissage, le Cnam accueille chaque année près de 60 000 élèves au travers de ses 150 centres d'enseignement en France métropolitaine et d'outre-mer. Il donne à chacun les moyens de se former à tout moment de sa vie professionnelle, sur place ou à distance.

Le Cnam développe son action au service de la réussite des actifs, des entreprises et des organisations. Sa mission première est d'offrir des enseignements publics, dans des domaines variés de spécialités, en vue d'« assurer la promotion supérieure du travail et la formation professionnelle continue », en veillant à ce que ces enseignements soient accessibles en tous points du territoire et selon des modalités adaptées à ses publics (cours du soir, en alternance, à distance, formation continue financée par l'employeur ou les OPCO, en accompagnement de la VAE ...).

Le Cnam, à qui et pourquoi ?

Le Cnam s'adresse à tous les publics et sans limite d'âge : salariés du public ou du privé, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi, étudiants à la recherche d'une formation complémentaire, jeunes en apprentissage ...

A celles et ceux qui souhaitent actualiser leurs connaissances, acquérir de nouvelles compétences, obtenir un diplôme en vue d'une reconversion, d'un accès ou d'un retour à l'emploi, pour élargir ses responsabilités ou pour négocier un tournant dans sa carrière... Chaque élève rejoint le Cnam avec une motivation qui lui est propre. Face à des attentes diverses, le Cnam apporte des réponses modulaires et individualisées, permettant à chacun de se former à son rythme.

Une offre de formation personnalisée

Le centre régional Cnam de La Réunion, c'est :

- une existence depuis 1997 et devient centre régional en 2002 ;
- environ 900 inscrits chaque année ;
- plus de 200 unités d'enseignement ;
- 30 diplômes, titres et certificats de Bac+1 à Bac+5 : certificat professionnel, certificat de compétence, licence générale, licence professionnelle, titre professionnel inscrit au RNCP niveaux 5, 6, 7, diplôme d'ingénieur.
- près de 15 filières professionnelles ouvrant à un large éventail de métiers porteurs : gestion des organisations, commerce-marketing-vente, comptabilité, formation des adultes, psychologie du travail, GRH, travail social, éducation artistique et culturelle, immobilier, tourisme, ergonomie, informatique, transport et logistique, génie électrique, BTP ...
- des modalités d'enseignement pédagogiques variées et adaptées aux besoins des publics et des organisations (cours du soir, séminaires et cours en journée, formation à distance via internet, formations hybrides, formations en alternance).

C'est aussi :

- un accès au catalogue des formations du Cnam possible à distance parmi plus de 500 modules au choix et 650 parcours diplômants et certifiants ;
- une offre de stages courts à thèmes pour répondre aux besoins actuels des entreprises, et déclinable sur-mesure à leur demande après étude de faisabilité ;



Le Conservatoire national des Arts et Métiers a été créé par un décret de la Convention du 10 octobre 1794 par l'Abbé Henri Grégoire (1750-1831). Sa vocation : « enseigner à tous et en tout lieu ».



Le Cnam, un gage de reconnaissance

- Un accompagnement personnalisé dans votre projet de formation ;
- Reconnaître, valider et certifier son expérience professionnelle : valider ses études supérieures (VES), valider son expérience pour accéder à une formation (VAPP), valider son expérience pour obtenir tout ou partie d'un diplôme (VAE).

Le Cnam, l'engagement par la qualité

Le Conservatoire s'engage à accueillir, informer, orienter et accompagner avant et pendant leurs parcours de formation, tous les publics qui s'adressent à lui. chaque auditeur·rice accueilli·e bénéficie de conseils personnalisés qui, au regard de ses attentes et de ses qualifications, lui garantissent un accompagnement individualisé vers un parcours cohérent avec son projet personnel et professionnel (construction du projet, formalisation de la demande, aide à la prise de décision, montage des dossiers de financement ...).

Les diplômes et titres délivrés au nom de l'État sont nationaux et enregistrés de droit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Leur création fait l'objet d'un arrêté d'habilitation au Journal officiel. Les titres d'ingénieur, eux, sont habilités par la Commission des titres d'ingénieur (CTI). De plus, l'adoption du standard européen « LMD » (licence, master, doctorat) donne aux titres et diplômes du Cnam une reconnaissance internationale et favorise la mobilité des diplômés.

cf. pages 14-15

Toutes les formations proposées par le Cnam sont ancrées dans la pratique professionnelle et visent à développer les compétences recherchées par les entreprises qui recrutent.

Le Cnam garantit la compétence des personnels qui interviennent dans ses activités de formation, qu'il s'agisse d'activités administratives, financières, logistiques ou plus spécifiquement pédagogiques. Les cours sont assurés par des formateurs, pour la grande majorité, issus de l'entreprise ou par des professionnels en exercice.

Afin de se mettre en conformité avec les exigences qualité prévues dans la loi «avenir professionnel» du 5 septembre 2018, le Cnam de La Réunion est certifié Qualiopi depuis Février 2020.

La certification Qualiopi est nécessaire pour créer un repère fiable et unique gageant la qualité du processus de délivrance des actions du Cnam de La Réunion concourant au développement des compétences, que ce soit des actions de formation en continue, des actions de formation par l'apprentissage ou des actions de validation des acquis de l'expérience.



La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

En savoir plus : www.travail-emploi.gouv.fr

Le Cnam : comment ?

Le Cnam, mode d'emploi

La formation accessible à tous

Chacun peut se former en fonction de son expérience, de ses qualifications, de son niveau d'études initial, mais aussi développer ses compétences ou obtenir un diplôme du niveau technicien au niveau cadre supérieur.

La formation pour tous et partout ! Telle est la devise du Cnam. C'est en ce sens qu'au Cnam, une personne peut accéder à des niveaux de diplômes d'enseignement supérieur sans pour autant être titulaire du baccalauréat, par un système de passerelles entre les certificats, titres et diplômes délivrés par le Cnam - *cf. page 16 (schéma)*

Du niveau bac au niveau bac+5, le Cnam de La Réunion propose des formations certifiantes et diplômantes parmi l'offre globale du Cnam, qui correspondent toutes à des besoins identifiés du bassin de l'emploi local.

Elles sont réparties dans plusieurs filières-métiers, dans les domaines scientifique, technique et tertiaire. - *cf. pages 33+*

Ces parcours sont ciblés sur les compétences recherchées par les entreprises. Les formateurs du Cnam, issus du monde académique comme du monde professionnel, apportent leur expertise et veillent à l'adéquation des formations avec les évolutions technologiques et celles des métiers.

Il n'en demeure pas moins que l'offre de formation figurant au catalogue national comptant près de 750 parcours certifiants et diplômants peut être proposée à nos élèves. Si la formation est entièrement ou pour partie accessible à distance, l'élève pourra suivre les enseignements depuis La Réunion (plus de 400 unités d'enseignement sont proposées en 100% à distance).

Les principales modalités de formation

Les modalités sont aujourd'hui variées et peuvent se combiner entre elles pour offrir une plus grande souplesse dans la construction des parcours.

S'adapter aux contraintes de chacun, professionnelles, familiales ou éloignement géographique ; individualiser les parcours... Au Cnam, chacun peut choisir la formule adaptée à ses disponibilités, son projet personnel et professionnel et son emploi.

Les formations en cours du soir et/ou du samedi

Elles permettent à chacun de suivre à son rythme les enseignements souhaités en dehors de son temps de travail. Elles sont sous forme de regroupements en face-à-face pédagogique qui peuvent être suivis en direct à distance (synchrone) et enregistrés (asynchrone).

Les formations en journée

Des stages de courte durée dans des domaines variés sont organisés en continu ou en discontinu, sur quelques heures ou quelques jours. Certaines formations diplômantes ou certifiantes peuvent également voir leurs enseignements se dérouler en journée.

Les formations à distance

- La formation offerte en totalité par Internet : aucun déplacement n'est nécessaire sauf pour passer ses examens.
- La formation hybride alterne regroupements au Cnam et webconférences.
- Les formations gratuites ouvertes à tous et partout (Mooc).

cf. page 28

Les formations en alternance

Les formations en alternance allient cours au Cnam et périodes d'application en entreprise. Du niveau bac+2 à bac+5, elles sont le plus souvent dispensées dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation. - *cf. pages 12-13*



Le Cnam de La Réunion bénéficie du soutien financier du Conseil Régional.



Des unités d'enseignement à la carte et capitalisables

Au Cnam, l'organisation des formations en unités d'enseignement (UE) capitalisables permet de bâtir un parcours modulaire et individualisé, diplômant ou non, et de progresser à son rythme.

Une unité d'enseignement représente en moyenne un volume de 40 à 60 heures de cours et de travail personnel (examens compris), sur un semestre. À chaque UE est affectée une valeur en crédits (en général de 3 à 8 crédits).

Les crédits sont acquis après une évaluation sanctionnée par une note égale ou supérieure à la moyenne (10/20). Les statistiques indiquent qu'en cours du soir, les élèves préparent en moyenne quatre UE par an, ce qui représente 6 à 7 heures d'enseignement par semaine.

Les crédits acquis sont capitalisables dans le cadre d'un parcours réalisé dans une même filière du Cnam. Dans le cadre des diplômes nationaux, ils sont aussi transférables dans un autre établissement d'enseignement supérieur, en France ou dans un pays de l'espace européen (pour un parcours réalisé dans des établissements ayant fait l'objet d'une convention avec le Cnam).

L'expérience professionnelle

Les enseignements du Cnam s'appuient sur l'expérience professionnelle acquise dans la spécialité de la certification préparée. Cette expérience professionnelle est nécessaire et obligatoire pour la délivrance des certifications. Si votre activité professionnelle ne correspond pas, en durée, en nature et en niveau, à la spécialité du diplôme que vous préparez, vous devez pouvoir justifier d'un stage. - [cf. page 27](#)

Cette condition ne s'applique pas aux diplômes préparés par la voie de l'alternance (le contrat se substituant au stage).

La valorisation de vos acquis

La validation des acquis de l'expérience (VAE)

Valider les acquis de l'expérience permet d'obtenir tout ou partie d'une certification professionnelle, sur décision d'un jury, à

condition de justifier d'une expérience salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat d'un minimum de un an, en continu ou en discontinu.

La validation des acquis personnels et professionnels (VAPP)

La VAPP permet, sur la base des expériences professionnelles, des acquis personnels et des études, d'accéder à une certification sans avoir le diplôme ou le titre requis à l'entrée.

La validation des études supérieures (VES)

La VES reconnaît les acquis des formations suivies en dehors du Cnam en France et à l'étranger : universités, écoles, instituts et centres de formation.

Elle permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme du Cnam. Elle donne également l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur (article 613-5 du code de l'éducation). - [cf. pages 10-11](#)

Différents types de financements possibles

La plupart de nos formations diplômantes et certifiantes bénéficient d'un soutien financier de la région Réunion permettant aux élèves demandeurs d'emploi de bénéficier d'un reste à charge réduit.

Différents types de financement sont possibles selon le statut de l'élève. Nos conseillers pourront vous orienter en fonction de votre situation :

- financement individuel ;
- plan de développement des compétences (ex plan de formation) ;
- le compte personnel de formation - CPF (ex DIF) ;
- CPF de Transition pro (ex CIF) ;
- aides accordées par France Travail sous condition d'éligibilité ;
- contrat de professionnalisation ;
- contrat d'apprentissage ;
- Formation individuelle AGEFIPH ...

[cf. pages 21-25](#)

Le Cnam et les usages du numérique

Votre espace numérique de formation (ENF)

Le distanciel et le présentiel se répondent, l'individuel et le collectif peuvent se côtoyer, l'alternance reste une option pédagogique, l'apprenant décide de son rythme d'apprentissage. Il conduit sa formation de la manière qui lui semble la meilleure pour atteindre son objectif personnel. Il est au cœur du dispositif. Pour atteindre ce niveau d'exigence, le recours à Internet et aux TIC est indispensable.

L'accompagnement et le tutorat

Le dispositif d'enseignement à distance du centre régional du Cnam de La Réunion repose sur le principe de la formation ouverte et à distance (FOAD).

Votre environnement numérique de travail (ENF) sur Internet permet de vous former avec beaucoup de flexibilité, sans contrainte de temps ni de lieu, en bénéficiant d'une assistance pédagogique personnalisée.

- Chaque unité d'enseignement est animée à distance par un formateur : diffusion des supports pédagogiques, des exercices et corrigés, réponse aux courriels, animation des forums, chats et web-conférences, assistance pédagogique...
- Une charte pédagogique signée par l'ensemble des formateurs garantit la conformité des enseignements dispensés avec le référentiel et le respect de la mise en œuvre des modalités pédagogiques ;
- En soirée, entre 17h et 21h, des séances de soutiens pédagogiques sont animées par les formateurs, alternant regroupements en face-à-face et web-conférences ;
- Une réponse personnalisée à vos questions est apportée par les formateurs sous 48 heures par courriel ;
- Vous bénéficiez d'une assistance technique cinq jours par semaine, du lundi au vendredi.

Les outils de la FOAD

L'ENF, instrument de partage de supports numériques et de travail collaboratif, est mis à disposition des apprenants par le Cnam. Il est accessible à partir d'une simple connexion Internet protégée par un login et un mot de passe individuels :

- Guidé par un planning de travail et muni de ressources pédagogiques (supports de cours, vidéos, guides, didacticiels, exercices, auto-évaluations, livres...), vous étudiez à votre rythme ;
- Les séances de regroupement enregistrées et les web-conférences sont accessibles via Internet depuis votre ENF en direct (mode synchrone) ou en différé (mode asynchrone) ainsi que tous les supports de cours ;
- Des espaces de communication (messagerie électronique, forum, chat) avec le formateur et entre les apprenants sont accessibles en permanence.

L'ENF offre de nombreux services pour le suivi de votre parcours.

- **Actualités** : retrouvez les actualités du Cnam national et en région,
- **Mes enseignements** : retrouvez les ressources pédagogiques en ligne des unités d'enseignement auxquelles vous êtes inscrit.e, rendez vos devoirs et travaux directement sur la plateforme, passez vos examens à distance (*règlementation spécifique de la FOAD, consultez votre conseiller ou le service de la scolarité*),
- **Mes applications** : votre suite bureautique en ligne Office 365 gratuite et dans son intégralité,
- **Mes services** : votre planning, votre cursus, votre calendrier des examens, vos informations personnelles, une large base de données documentaires en ligne et gratuite pour les apprenants inscrits au Cnam, divers outils pédagogiques en ligne ou en téléchargement et gratuits...
- **BigBlueButton** : l'interface pour accéder à vos webconférences en direct pour chacune de vos unités d'enseignement pour laquelle la modalité est prévue.

Les MOOC du Cnam



Parce que le numérique c'est la voie de demain et en complément de son objectif de proposer une offre de formation toujours plus largement accessible à distance, le Cnam a inscrit dans son schéma directeur le développement des cours massifs, ouverts et en ligne (MOOC – massive open online course), pour un public essentiellement francophone. Les moocs du Cnam couvrent des domaines variés tels que le management et les RH, le dialogue social, la santé au travail, le droit du travail et celui de l'internet, l'informatique, les mathématiques, le bâtiment, la mode, la criminologie ...

Ils sont entièrement **gratuits** et accessibles à tous, que vous soyez élève au Cnam ou non alors n'hésitez pas à vous inscrire par simple curiosité ou pour approfondir vos connaissances. L'expérience est de toute façon enrichissante !

En savoir plus :

France Université Numérique, les Moocs du Cnam
www.fun-mooc.fr/universities/cnam/

**Suite Office 360
 COMPLETE
 ET GRATUITE**



Accéder à mon ENF

www.lecnam.net

Mon identifiant

prénom.nom.auditeur@lecnam.net

Vous recevez votre mot de passe provisoire lors de votre inscription

Le Cnam prend en compte les acquis

Valorisez vos acquis

Validez vos études supérieures (VES)

Grâce à la VES, vous pouvez prétendre à la dispense de certaines unités d'enseignement de formation du Cnam, en faisant valoir vos études supérieures antérieures.

- **Conditions** : posséder un diplôme de l'enseignement supérieur, un titre RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles), des unités d'enseignement (UE obtenues dans le cadre d'une formation supérieure, ou encore une formation professionnelle qualifiante).
- **Démarches** : compléter un dossier de demande de VES et produire les justificatifs (contenu des modules obtenus, notes obtenues) auprès de votre centre d'enseignement.
- Il sera envoyé à la direction nationale des formations au Cnam à Paris et sera examiné par un jury.

>> Demandez le dossier à renseigner à l'accueil du centre régional de La Réunion.

Validez votre expérience (VAPP - VAE)

Vous pouvez valider votre expérience pour :

- Accéder à un cycle de formation sans les diplômes ou titres requis à l'entrée : la VAPP (validation des acquis professionnels et personnels - décret du 23 août 1985), un véritable tremplin pour accéder aux formations visées, sans posséder le diplôme initial requis.

Ce décret prend en compte à la fois votre expérience professionnelle et personnelle ainsi que les parcours de formation suivis en formation initiale et continue.

Dans le cas d'un parcours en alternance, le dossier doit impérativement être déposé avant le démarrage de la formation.

- Obtenir tout ou une partie d'un diplôme : la VAE (décret du 24 avril 2002).



En savoir plus

Pour faire votre demande : renseigner la fiche contact en ligne. Un conseiller en validation de l'expérience vous contactera sous quinzaine pour prendre rendez-vous.

<http://dnf3.cnam.fr/diva/>



En savoir plus :

- la VAE au Cnam - vae.cnam.fr
- portail de la VAE du Ministère du Travail - www.vae.gouv.fr

de votre expérience

La VAE est éligible au CPF - Code CPF : 200

La Validation des Acquis d'Expérience (VAE)

Qu'est-ce que la VAE ?

Ce dispositif permet l'obtention de tout ou partie d'une certification (diplôme ou titre à finalité professionnelle) sur la base d'une expérience professionnelle salariée, non salariée (commerçant, collaborateur de commerçant, profession libérale, agriculteur ou artisan...) et/ou bénévole (syndicale, associative) et/ou volontaire. Cette expérience, en lien avec la certification visée, est validée par un jury.

Les certifications, enregistrées au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sont accessibles par la VAE.

Qui peut entreprendre une démarche de VAE ?

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, il suffit de justifier d'1 an d'expérience, exercée de façon continue ou non (expérience professionnelle salariée ou non, de bénévolat ou de volontariat, d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau, de responsabilités syndicales, de mandat électoral local).

Les périodes de formation initiale ou continue en milieu professionnel sont prises en compte.

Comment se déroule la VAE ?

La VAE au Cnam se décompose en deux étapes :

1. LA RECEVABILITE

Dans un premier temps, le Cnam, organisme certificateur du diplôme que vous souhaitez valider, doit examiner votre candidature à la VAE avant de vous reconnaître apte à l'entreprendre.

Vous devez remplir un dossier administratif de candidature qui est aussi appelé livret de recevabilité.

C'est à la lecture de ce dossier que le Cnam décide si votre demande est recevable ou si elle est rejetée. Pour cela, il vérifie :

- Si vous remplissez les conditions administratives requises.
- Si votre parcours d'expérience vous a donné l'occasion d'assimiler et de comprendre les connaissances disciplinaires pratiques et théoriques définies dans le référentiel du diplôme choisi.

ATTENTION, la décision de recevabilité ne préjuge en aucun cas de la validation qui sera prononcée par le jury en fin de parcours.

L'émission d'un livret de recevabilité vous permettra de mobiliser les financements nécessaires à la prise en charge de l'accompagnement VAE ainsi que les frais de jury.

Pour faire votre demande : renseigner la fiche contact en ligne (*voir ci-contre*). Un conseiller en validation de l'expérience vous contactera sous quinzaine pour prendre rendez-vous.

2. L'ACCOMPAGNEMENT

Un conseiller en VAE vous accompagne afin de vous aider à franchir cette étape, la plus importante en temps et en production. Vous vous apercevrez qu'il n'est pas simple d'interroger vos compétences et votre vécu professionnel, de prendre du recul pour « s'observer en train de faire », d'y mettre des mots et d'organiser sa réflexion.

La démarche d'accompagnement en région Réunion est rythmée autour de temps en face à face et de temps de travail accompagné à distance (entretien téléphonique et renvois de commentaires sur les productions réalisées par mails).

Nous identifions différentes phases :

- Présentation des attendus du dossier et des consignes à respecter,
- Identification des activités clés du parcours professionnel et personnel,
- Transmission de la méthodologie à employer pour la réalisation du dossier (explicitation de l'activité),
- Accompagnement dans l'élaboration du dossier (enrichissement du dossier à partir de questionnement),
- Finalisation du dossier (vérification des preuves / de l'exhaustivité du dossier),
- Préparation au jury (échange sur la méthodologie de présentation de l'expérience en situation de communication orale / identifier les éléments à mettre en valeur à l'oral).

Pour tous les métiers et à tous les niveaux, la difficulté d'explicitation reste la même. C'est la raison pour laquelle il faut compter une durée d'environ 6 à 12 mois pour réaliser une démarche de VAE selon la demande au départ (validation de la totalité ou partie de la certification).

Le Cnam par la voie de l'alternance



Une immersion rapide avec le Cnam

Vous recherchez une formation diplômante et adaptée au marché de l'emploi. Choisir l'alternance, c'est bénéficier de tous les avantages d'une formule qui permet à la fois de suivre une formation et d'acquérir une expérience professionnelle. Véritable tremplin, l'alternance est un atout supplémentaire sur votre CV !

Un principe : acquérir une formation opérationnelle. Vous avez accès à une formation théorique sanctionnée par un diplôme reconnu et à une expérience pratique en entreprise.

Un rythme : l'organisation de la formation repose sur le même principe consistant à alterner périodes de cours et périodes de présence en entreprise. Vous bénéficiez de l'accompagnement et des conseils d'un tuteur dans l'entreprise ainsi que des connaissances des enseignants. **Au Cnam de La Réunion, le rythme de l'alternance est de 11 h au centre régional du Cnam et 24 h en entreprise (contrat de travail de 35 heures / semaine).** Ainsi, considéré à la fois comme un étudiant et comme un salarié, l'alternant bénéficie des avantages de l'un – accès aux réductions tarifaires, restaurants et logements universitaires – et de l'autre – rémunération, protection sociale, congés... L'alternant se voit délivrer par l'État une « carte d'étudiant des métiers », symbolisant cette double appartenance. En revanche, il ne faut pas oublier que l'obtention du diplôme est conditionnée par la réussite aux examens.

Un contrat : bénéficier d'un vrai contrat de travail. L'alternance permet d'avoir un contrat de travail et de bénéficier de ses avantages ! Indépendant financièrement, vous pouvez envisager l'avenir différemment ...

Une expérience professionnelle : occuper un poste de travail. C'est l'opportunité de montrer à l'employeur vos compétences et de le convaincre de votre potentiel.

Choisir l'alternance, c'est profiter du savoir-faire des formateurs issus du monde de l'entreprise et d'un suivi dans l'entreprise pour veiller au bon déroulement de la formation.

Dans le cadre d'une formation en alternance, vous allez devoir signer un contrat tripartite avec le Cnam Réunion et l'entreprise qui vous accueillent. Deux types de contrats peuvent vous être proposés selon la formation qui vous intéresse et votre éligibilité :

Le contrat de professionnalisation

- **Age** : de 16 à 26 ans (et plus si demandeur d'emploi)
- **Objectif** : le contrat de professionnalisation (anciennement dénommé contrat de qualification) a été créé à l'origine pour aider les jeunes de moins de 26 ans n'ayant pas de qualification particulière, à compléter leur formation initiale et à s'insérer plus facilement dans le monde du travail. Même s'il s'adresse aujourd'hui à un éventail plus large d'étudiants, il garde cette finalité professionnelle et a pour objectif principal de déboucher sur un poste de travail.
- **Durée** : entre 6 mois et 2 ans maximum
- **Niveau de rémunération** : entre 55 % et 100 % du Smic suivant votre âge et votre année d'étude.

Le contrat d'apprentissage

- **Age** : de 16 à 29 ans révolus (et 34 ans max. selon cas particuliers)
- **Objectif** : Le contrat d'apprentissage vise l'obtention d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur, pour un titre homologué par l'État (diplôme d'État, titre RNCP, titre d'ingénieur...), ce qui signifie qu'il s'inscrit dans le cadre de la formation initiale et permet à l'apprenti diplômé de poursuivre ses études sur un niveau de diplôme supérieur.
- **Durée** : entre 6 mois et 3 ans maximum
- **Niveau de rémunération** : entre 27 % et 100 % du Smic suivant votre âge et votre niveau de qualification initial.

Contactez notre service Alternance

Annabelle THOMAS - athomas@cnam.re

En savoir plus :

- site de l'administration française - www.service-public.fr
- portail officiel de l'alternance - www.alternance.emploi.gouv.fr

LES FORMATIONS EN ALTERNANCE

Cnam de La Réunion

2024-2025

Travail social **TITRE 5** Chargé d'accompagnement socioprofessionnel
LICENCE PRO Coordonateur de projets en insertion

Formation des adultes **LICENCE** SHS Formation et travail
TITRE 6 Responsable de projets de formation

Ergonomie **MASTER** Intervenir en ergonomie

Ressources humaines **LICENCE** Gestion des ressources humaines
TITRE 6 Responsable des ressources humaines

Psychologie **LICENCE** Psychologie du travail et clinique du travail

Culture **MASTER** Education artistique et culturelle

Immobilier **LICENCE** Gestionnaire immobilier

Gestion des entreprises **TITRE 5** Entrepreneur de petite entreprise
LICENCE Gestion des organisations
LICENCE PRO Manager et développer une TPE-PME

Comptabilité **LICENCE PRO** Gestion comptable et financière
DEUST CCA - Comptabilité, contrôle, audit

Tourisme **LICENCE PRO** Guide conférencier

Transport **TITRE 5** Responsable d'unité de transport et logistique

Réseaux & systèmes **DEUST** Technicien développement, Sécurité et Exploitation
DIPLOME D'INGENIEUR spécialité IRSM

BTP **DEUST** Conduite de chantier en bâtiment
LICENCE Génie civil parcours Ingénierie de travaux BTP
DIPLOME D'INGENIEUR spécialité BTP

Energies **LICENCE PRO** Energies électriques renouvelables

Niveaux		Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation	CPF (1)
ENTREE	SORTIE			
Niveau BAC	BAC+2	●	●	●
BAC+2	BAC+3	●	●	●
BAC	BAC+3	●	●	●
BAC+2	BAC+4	●	●	●
BAC+3	BAC+5	●	●	●
BAC	BAC+3	●	●	●
BAC+2	BAC+4	●	●	●
BAC	BAC+3	●	●	●
BAC+3	BAC+5	●	●	●
BAC+2	BAC+3	●	●	●
Niveau BAC	BAC+2	●	●	●
BAC	BAC+3	●	●	●
BAC+2	BAC+3	●	●	●
BAC+2	BAC+3	●	●	●
BAC+2	BAC+3	●	●	●
Niveau BAC	BAC+2	●	●	●
BAC+2	BAC+3	●	●	●
Niveau BAC	BAC+2	●	●	●
BAC	BAC+2	●	●	●
BAC+2	BAC+5	●	●	●
BAC	BAC+2	●	●	●
BAC+2	BAC+3	●	●	●
BAC+2	BAC+5	●	●	●
BAC+2	BAC+3	●	●	●

(1) Compte personnel de formation (voir détails p. 24)

Les formations certifiantes et diplômantes

Les diplômes et certificats d'établissement du Cnam

Le Cnam délivre de nombreux certificats et diplômes homologués. Ce sont des formations propres à l'établissement, de niveau 5 (bac+2) à niveau 7 (bac+5), qui ont des conditions d'accès et des modes d'organisation spécifiques. Il s'agit principalement :

- des **certificats professionnels** qui sanctionnent des formations de courte durée. Ils s'adressent à un public de niveau bac et comportent environ 300 h d'enseignement sur une durée d'un an à un an et demi. Ils constituent une première étape vers un diplôme de niveau 5 (parcours bac+2).
- des **certificats de compétence** qui sanctionnent des formations de courte durée. Ils s'adressent à un public ayant déjà suivi un parcours bac+2 et comportent environ 300 h d'enseignement sur une durée d'un an à un an et demi. Ces formations sont ciblées sur un champ professionnel spécifique et peuvent répondre à des besoins de spécialisation ou de formation complémentaire. Certains certificats de compétence peuvent correspondre à une partie d'un cursus diplômant de niveau 6 (parcours bac+3/bac+4).
- des **certificats de spécialisation** qui sanctionnent des formations de courte durée, professionnalisées et ciblées, qui peuvent répondre à des besoins de spécialisation ou de formation complémentaire. Ils s'adressent à un public de niveau bac+4 et font l'objet de conditions spécifiques d'accès. Certains certificats de spécialisation peuvent correspondre à une partie d'un cursus diplômant de niveau 7 (parcours bac+5).
- des **diplômes d'établissement** tels que bachelors, masters, mastères spécialisés (label Conférence des grandes écoles), MBA (label britannique accordé par l'Association of MBAs) ou d'autres diplômes de niveau 5 à 7 valorisant des compétences précises dans des champs professionnels spécifiques.

Les diplômes nationaux LMD

Les diplômes nationaux LMD (**L**icence - **M**aster - **D**octorat) sont habilités par le ministère chargé de l'enseignement supérieur. Ils sont enregistrés de droit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Leur création fait l'objet d'un arrêté d'habilitation au Journal officiel.

Le schéma LMD s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation européenne de l'enseignement supérieur, laquelle vise à favoriser la mobilité des élèves, la construction de parcours personnalisés et la lisibilité internationale des diplômes.

Les licences sont organisées en trois blocs L1, L2 et L3, chacun d'entre eux est divisé en unités d'enseignement et unités d'activité, auxquelles sont affectés des crédits européens (ECTS). La licence est ainsi validée par l'obtention de 180 crédits.

Les titres enregistrés au RNCP

Les titres RNCP (1) sont des certifications à finalité professionnelle reconnues dans leur spécialité par l'état et les partenaires sociaux. Ces titres sont enregistrés RNCP sur demande du Cnam et l'enregistrement est prononcé après la vérification de :

- la cohérence des référentiels avec les objectifs de la qualification visée par la certification ;
- l'opportunité de l'existence de la certification sur le marché du travail ;
- la pertinence du dispositif d'évaluation avec la VAE.

Les certifications enregistrées au RNCP sont classées par niveau :

- **niveau 7** : cadre supérieur,
- **niveau 6** : cadre opérationnel,
- **niveau 5** : technicien supérieur

Leur création fait l'objet d'un arrêté au Journal officiel. Chaque certification est décrite en termes d'activités visées et compétences évaluées.

(1) Répertoire national des certifications professionnelles



En savoir plus :
www.francecompetences.fr

Les titres d'Ingénieur

L'école d'ingénieur du Cnam (EICnam) propose des diplômes d'ingénieur en cours du soir ou en alternance, **habilités par la Commission des titres d'ingénieur (CTI)**.

Avec près de 1.000 diplômes d'ingénieur délivrés chaque année, le Cnam est l'un des principaux acteurs de la formation continue diplômante d'ingénieurs en France.



Les formations d'ingénieur sont des titres de niveau 7 (bac+5) et sont proposées dans plusieurs spécialités.

Le Cnam de la Réunion propose 2 diplômes d'ingénieur dans les spécialités suivantes :

- Informatique : réseaux & systèmes
- Bâtiment et travaux publics

L'accès à l'école d'ingénieur du Cnam (EICnam) est soumis à une procédure spécifique.

>> N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre centre régional.

Les blocs de compétences

Les certifications professionnelles du Cnam sont constituées pour la plupart de blocs de compétences, qui sont des ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées.

Ainsi, un diplôme type LMD ou un titre professionnel inscrit au RNCP peut être découpé en plusieurs blocs distincts d'unités d'enseignements permettant à chacun de cibler des compétences particulières sans être obligé de valider l'entièreté du diplôme et recherche ainsi l'opérationnalité.

Ces blocs de compétences identifiés peuvent être financés dans le cadre du CPF (compte personnel de formation).

>> N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre centre régional.

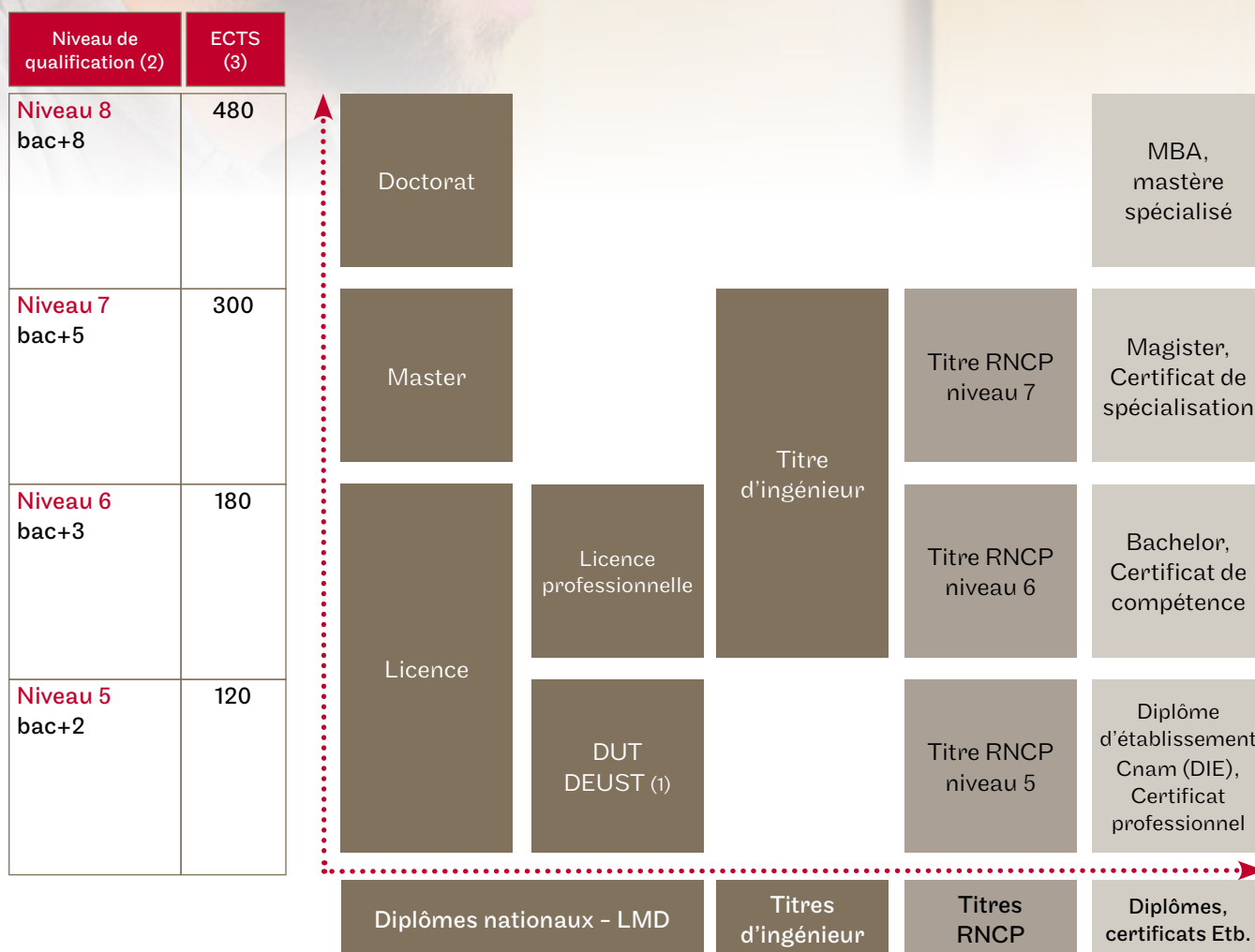
La majorité des formations conduisant à la délivrance de certifications (diplômes, titres, certificats, etc.) est organisée en unités d'enseignement (UE). Chaque UE constitue un module de formation que chacun peut suivre, à son rythme, individuellement et à la carte en fonction de ses besoins et en tenant compte des conditions d'admission. Ces UE sont capitalisables pour obtenir une certification délivrée par le Cnam. Chacune de ces UE valide un certain nombre de crédits ECTS (1 crédit = équivalent à 10 heures de formation et de travail personnel).

En savoir plus :

- France compétences (RNCP) - www.francecompetences.fr
- Commission des titres d'ingénieur - www.cti-commission.fr
- Ecole d'ingénieur du Cnam - ecole-ingenieur.cnam.fr

Les formations au Cnam

Nomenclature des diplômes, titres et certificats



(1) Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques

(2) CEC : Cadre Européen des Certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, élaboré par la Commission européenne en lien avec le processus de Bologne. Le CEC est un système commun de référence qui permet aux pays européens d'établir un lien entre leurs systèmes de certifications (voir détail des niveaux selon la nomenclature du 8/01/2019 – cf. page 32)

(3) Crédits européens du schéma LMD

La majeure partie des unités d'enseignement qui composent les formations du Cnam peuvent également être suivies à la carte. Avec ou sans objectif de diplôme dans une logique d'acquisition ou de développement des compétences transverses ou spécifiques. Ces UE sont capitalisables au rythme de chacun. Pour connaître la liste complète de toutes les UE proposées, rendez-vous sur www.cnam.re



Retrouvez l'ensemble des formations diplômantes et certifiantes proposées par le Cnam de La Réunion sur www.cnam.re

S'inscrire au Cnam

Comment s'inscrire au Cnam ?

Bien s'informer

Notre équipe est à votre disposition pour vous aider à définir le parcours le plus adapté à votre situation, un conseil individuel à l'orientation est proposé. Objectif : définir ou préciser son projet personnel et professionnel, vérifier sa faisabilité avec un conseiller formation, choisir les formations adaptées à vos attentes, bâtir un parcours individualisé.

- Les **formations diplômantes** : objectifs, débouchés, modalités d'accès, contenu et progression pédagogique, validation ... Consultez nos fiches descriptives pour chacune de nos formations.
- Module d'enseignement à la carte, cours du soir, validation des acquis, formation à distance, ou encore préparer un diplôme en alternance, autant de **modalités pour chaque situation**.
- Demandeur d'emploi, salarié, indépendant ou encore jeune en contrat d'alternance, vous souhaitez connaître les différents **dispositifs de financement** auxquels vous êtes éligible ou vous souhaitez obtenir un devis de formation adapté à votre situation. Nos conseillers vous accompagnent dans vos démarches auprès des financeurs.
- Quelle **organisation**, sur combien de temps, planning des cours, outils et ressources pédagogiques, conditions de validation de mon diplôme... Ne négligez aucun détail, être bien informé pour savoir ce qui vous attend et mieux anticiper c'est déjà 30% du parcours de fait.

Nos conseillers sont à votre disposition pour vous aider dans la mise en oeuvre de votre parcours de formation

Contactez-nous dès maintenant
0262.42.28.37 ou sur **info@cnam.re**

Consultez nos fiches de formation sur
www.cnam.re



Formation ouverte à distance

Si vous n'êtes pas résident à La Réunion et que vous souhaitez vous inscrire sur une formation ou un enseignement dispensé à distance par le Cnam de la Réunion, contactez votre centre Cnam le plus proche de chez vous.

Quand s'inscrire ?

Les unités d'enseignement du Cnam sont semestrielles et chaque semestre est indépendant. Le premier semestre s'étend de la rentrée de septembre jusqu'au mois de février. Le second semestre couvre la période suivante de mars à juin.

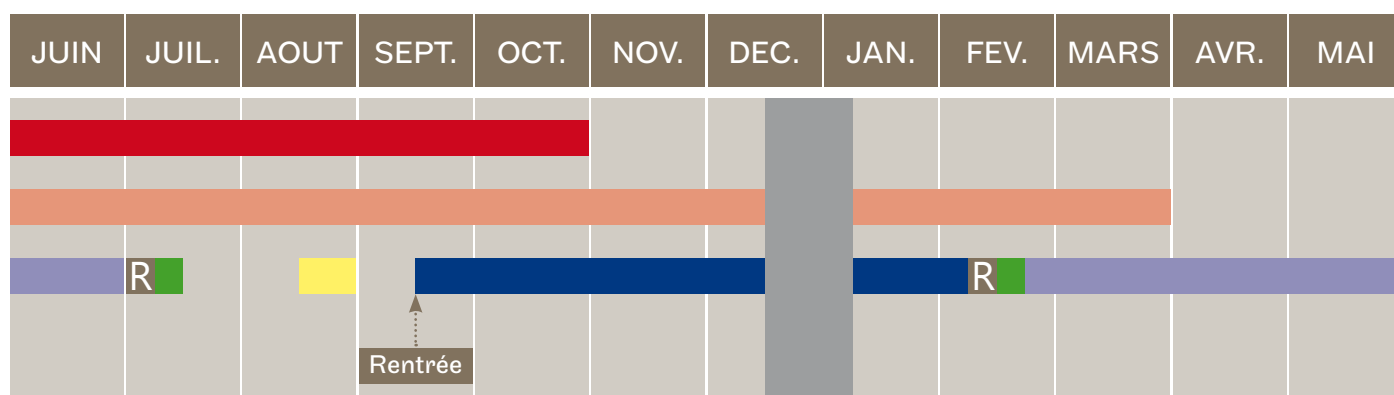
Les inscriptions sont ouvertes du 1er juin au 31 octobre de chaque année. Si vous avez manqué la période des inscriptions sur le 1er semestre, ou si vous optez pour l'inscription sur le premier semestre seulement il vous appartiendra de venir au centre régional au service des inscriptions **avant le 31 mars** de l'année en cours pour valider votre inscription sur les UE du second semestre.

Une fois les informations souhaitées obtenues et votre projet de formation défini, vous devez vous **pré-inscrire en ligne**. Cette étape indispensable (à l'exception des formations qui nécessitent un accès sur candidature) ne vous engage pas mais permet de gagner du temps lors de votre inscription définitive.

Afin de valider votre inscription, et une fois la pré-inscription terminée, rendez-vous au centre régional du Cnam au Port muni.e des pièces demandées.

Attention ! La ré-inscription d'une année sur l'autre n'est pas automatique. Il faudra vous ré-inscrire pour l'année universitaire suivante en respectant le même calendrier (*voir ci-contre*).

calendrier type d'une année universitaire au Cnam de La Réunion



Inscriptions :  1er semestre  2nd semestre  fermeture annuelle  Révisions

Enseignements :  1er semestre  2nd semestre

Examens :  1ère session  2nde session

Modalités d'inscription

Pour vous inscrire au Cnam, vous devez être âgé d'au moins 18 ans (16 ans pour l'alternance) et être engagé dans la vie professionnelle ou être demandeur d'emploi. L'inscription au Cnam de La Réunion ne confère pas le statut d'étudiant (sauf cas particulier de l'Alternance - voir ci-après).

Étape 1 : effectuez la **pré-inscription en ligne**. La pré-inscription en ligne ne vous engage aucunement envers le centre régional. Pour valider votre inscription définitivement, vous devrez rapporter l'ensemble des pièces constituant le dossier (voir étape 3).

Etape 2 : effectuez vos **démarches de demande de prise en charge** le cas échéant. Pour tout financement par l'employeur ou l'Opco (Opérateur de compétence), ou un organisme mutualisateur, une attestation écrite de prise en charge vous est demandée (formulaire à télécharger sur notre site www.cnam.re).

Etape 3 : validez votre demande d'inscription et **déposez l'ensemble des pièces justificatives** à fournir au centre régional du Port en respectant la date de clôture des inscriptions :

- un CV détaillé à jour + une lettre de motivation
- la photocopie des diplômes obtenus
- salarié : attestation d'emploi ou dernier bulletin de salaire
- demandeur d'emploi : attestation d'inscription à France Travail de moins de 15 jours (avec mention de la catégorie)
- justificatif de la couverture sociale
- la photocopie d'une pièce d'identité (ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- 1 photographie d'identité récentes au format 3,5 x 4,5 cm
- le titre de paiement ou l'attestation de prise en charge

Cas particuliers

La FOAD (formation ouverte et à distance)

La pré-inscription en ligne est uniquement réservée aux résidents de La Réunion. Pour les personnes extérieures qui souhaitent s'inscrire en FOAD sur le centre de La Réunion, veuillez vous rapprocher de votre centre d'inscription Cnam.

Admission sur candidature

L'accès à certaines formations nécessite un dossier de candidature qu'il faudra nous faire parvenir dans les délais indiqués. Les modalités de candidature sont mentionnées sur la fiche descriptive de la formation que nous vous invitons vivement à consulter au préalable.

La pré-inscription en ligne n'est pas nécessaire tant que le jury ne s'est pas prononcé en faveur de votre admission.

Les formations en alternance

Certaines formations proposées par le Cnam de La Réunion peuvent se dérouler en

alternance soit en **contrat de professionnalisation** soit en **contrat d'apprentissage** (voir pages 12-13).

Intégrer un tel dispositif implique une procédure de recrutement particulière et requiert de trouver une entreprise d'accueil prête à signer un contrat de travail tripartite entre le Cnam Réunion (organisme de formation), vous (l'apprenant.e) et l'entreprise elle-même (l'employeur).

L'inscription au Cnam de La Réunion ne se fera qu'une fois l'entreprise trouvée et le contrat de travail signé.

Nos conseillers en Alternance sont à votre disposition pour vous aider dans votre démarche et peuvent aussi vous mettre en relation avec des entreprises qui recrutent.

>> N'hésitez pas à nous consulter ou à demander un rendez-vous.

**Préinscrivez-vous
en ligne**

www.cnam.re

S'inscrire au Cnam

Tarifs

		INDIVIDUEL PAYANT / CPF	DEMANDEUR D'EMPLOI *
Frais de dossier	(1)	18 €	18 €
Droit d'inscription forfaitaire	(2)	200 €	200 €
Droit d'accès aux enseignements			
UE dispensée à la Réunion		14,5 € / heure	CAT 1-4 : 12 €/ECTS CAT 5-8 : 36 €/ECTS
UE dispensée en FOAD	(3)		CAT 1-4 : 12 €/heure CAT 5-8 : 14,5 €/heure
UA unité d'activité rapports, projets, mémoires			
Autres frais			
Inscription à l'EICnam	(4)	450 €	450 €
Linguaskill (test d'anglais CECRL)	(5)	150 €	150 €
VAE	(6)	1.200 €	1.200 €
VAPP	(7)	520 €	520 €
VES (hors jurisprudence)	(8)	300 €	300 €

Tarification en vigueur révisable annuellement après approbation du Conseil d'Administration

- (1) frais de dossier pour la première inscription au centre régional du Cnam uniquement.
(2) droit individuel forfaitaire payable au titre de chaque année universitaire d'inscription au centre régional.
(3) droit d'accès aux unités d'enseignement (UE) qui ne sont pas dispensées à La Réunion mais sont proposées en formation ouverte à distance (FOAD) depuis un autre centre organisateur Cnam.
(4) frais d'inscription à l'EICnam exigibles une seule fois lors de l'entrée en cycle de spécialisation du diplôme d'ingénieur.
(5) le Linguaskill est un test choisi par le Cnam pour la reconnaissance de ses diplômes, conforme au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
(6) montage du dossier et accompagnement en vue d'une demande de validation des acquis de l'expérience (VAE) - frais d'inscription inclus.
(7) montage du dossier et accompagnement en vue d'une demande de validation des acquis personnels et professionnels (VAPP) - frais d'inscription inclus.
(8) montage du dossier et accompagnement en vue d'une demande de validation des études supérieures (VES) hors VES faisant l'objet d'une jurisprudence au Cnam - frais d'inscription inclus.

* La tarification pour les demandeurs d'emploi indiquée dans le tableau ci-contre est entendue **hors prise en charge par France Travail ou un autre organisme financeur**, et sur présentation des justificatifs appropriés :

- CAT 1-4 : inscrit à France Travail en catégories 1 à 4
- CAT 5-8 : inscrit à France Travail en catégories 5 à 8 (tarif soumis à l'accord de la direction du centre régional).

Demandez votre devis de
formation à
info@cnam.re

Pour toute autre demande de prise en charge par votre employeur, l'OPCO, un organisme tiers, ou pour des formations en alternance, merci de nous consulter. Nous vous orienterons dans vos démarches et vous ferons parvenir un devis personnalisé à transmettre à l'organisme financeur.

ECTS ou système européen de transfert et d'accumulation de crédits. Le crédit ECTS est proportionnel au volume de travail à fournir par l'élève et facilite la reconnaissance du niveau de diplôme atteint au sein des pays européens. Chaque UE au Cnam valide un certain nombre de crédits ECTS entre 4, 6 ou 8 traditionnellement. En moyenne, une année universitaire représente 60 crédits ECTS.



Salarié : comment financer sa formation ?

Le plan de développement

Le plan de développement des compétences (remplace le plan de formation) permet aux salariés de suivre des actions de formation à l'initiative de leur employeur, par opposition aux formations qu'ils peuvent suivre de leur propre initiative grâce notamment à leur compte personnel de formation ou CPF (voir page 24).

Il recense l'ensemble des actions de formation mises en place par l'employeur pour ses salariés (adaptation au poste de travail, maintien dans l'emploi des salariés et développement des compétences des salariés) et peut également prévoir des actions de validation des acquis de l'expérience.

Le coût de la formation reste à la charge de l'entreprise. Le salarié doit suivre avec assiduité la formation et ne peut s'opposer à la décision éventuelle de l'employeur de le réintégrer à son poste de travail avant la fin de la formation.

Le budget alloué au plan de développement des compétences dépend des effectifs et de la masse salariale de l'entreprise.

Rapprochez-vous de votre employeur ou de votre service des ressources humaines pour connaître la politique de l'entreprise dans le cadre de la formation de ses salariés.

Le projet de transition professionnelle

Depuis le 1er janvier 2019, le projet de transition professionnelle se substitue à l'ancien dispositif du CIF (Congé individuel de formation). Il s'agit d'une modalité particulière de mobilisation du CPF, appelée également CPF de transition professionnelle.

Il permet aux salariés souhaitant changer de métier ou de profession de financer des formations certifiantes en lien avec leur projet. Est éligible à ce dispositif tout salarié qui peut justifier d'une ancienneté d'au moins 24 mois, consécutifs ou non, dont 12 mois dans l'entreprise.

La formation demandée n'est pas nécessairement en rapport avec l'activité du salarié.

Le salarié doit adresser une demande écrite à l'employeur au plus

tard 4 mois avant le début de l'action de formation.

L'employeur doit répondre au salarié dans les 30 jours suivant la réception de la demande de congé. En l'absence de réponse de l'employeur dans le délais imparti, l'autorisation de congé est acquise de plein droit. L'employeur peut proposer un report du congé, dans la limite de 9 mois, s'il estime que l'absence du salarié pourrait avoir des conséquences préjudiciables à l'entreprise.

Le dispositif de reconversion Pro-A

Dans un contexte de fortes mutations du marché du travail, le dispositif Pro-A permet aux salariés, notamment ceux dont la qualification est insuffisante au regard de l'évolution des technologies ou de l'organisation du travail, de favoriser leur maintien dans l'emploi, grâce à la formation professionnelle.

Mis en œuvre à l'initiative du salarié ou de l'entreprise, le dispositif Pro-A peut être mobilisé dans une optique d'évolution, de réorientation professionnelle ou de co-construction de projets qualifiants entre salariés et employeurs.

Pour pouvoir accéder à ce dispositif, les salariés en CDI ne doivent pas avoir atteint un niveau de qualification correspondant au grade de licence.

La formation organisée au titre de Pro-A repose sur l'alternance entre enseignements délivrés par le Cnam et activités professionnelles en entreprise, en lien avec la formation suivie. L'opérateur de compétences (Opc) dont dépend votre entreprise prend en charge tout ou partie des frais de formation.



En savoir plus

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle

Demandeur d'emploi : comment financer sa formation ?



le soutien de la Région

Le Cnam de la Réunion est financé par la Région pour l'ouverture de ses formations, principalement pour les demandeurs d'emploi ce qui leur permet de bénéficier d'un reste à charge minimal, lequel peut être financé par d'autres organismes comme France Travail. L'ouverture de nos formations est conditionnée par l'obtention d'un quota minimum d'inscrits.

Aide individuelle à la formation (AIF)

Dans le cas où les dispositifs de financements existants (ceux des collectivités territoriales, OPCO...) ne peuvent pas prendre en charge votre projet de formation, partiellement ou entièrement, contactez votre conseiller France Travail pour savoir s'il vous est possible de bénéficier d'une **Aide individuelle à la formation** (AIF) qui contribuera au financement des frais pédagogiques de votre formation.

Vous devez faire valider votre projet de formation par votre conseiller avant tout financement possible par France Travail. Votre démarche de formation doit être cohérente et pertinente avec un projet de reprise d'emploi ou d'activité.

Le Cnam Réunion vous établit un devis de formation et le met en ligne sur votre espace personnel. Votre conseiller France Travail validera votre projet au regard du contenu, des coûts pédagogiques, et de la durée de l'action de formation, mais aussi sur son efficacité pour votre retour à l'emploi.

L'Aide individuelle à la formation couvre l'intégralité du coût de la formation restant à votre charge, suite à l'intervention des autres financeurs.

Si vous percevez déjà une allocation versée par France Travail, vous conservez celle-ci durant toute la durée de votre formation. Dans le cas contraire, vous pouvez bénéficier d'une rémunération de formation France Travail (RFPE) sous réserve d'assiduité et de présence au cours de la formation.

Parcours emploi compétences (PEC)

L'objectif du PEC est de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement :

- un emploi permettant de développer des compétences transférables,
- un accès facilité à la formation,
- et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

C'est un contrat de travail de droit privé dont la durée du travail est fixée au minimum à 20 heures par semaine. Le parcours dure entre 9 et 12 mois. La rémunération ne peut pas être inférieure au Smic horaire brut.



le CEP

Le conseil en évolution professionnelle (CEP) constitue une opportunité de faire le point sur votre situation professionnelle et, le cas échéant, d'élaborer, de formaliser et de mettre en œuvre une stratégie visant votre évolution professionnelle.

Rapprochez-vous de votre conseiller France Travail, Mission Locale ou Cap Emploi pour connaître les modalités de mise en œuvre du CEP.

La formation en Alternance

La majeure partie des formations diplômantes proposées par le Cnam de La Réunion (titres professionnels, licences générales et diplômes d'ingénieurs) peuvent être dispensées dans le cadre de la formation par la voie de l'alternance.

L'alternance est une modalité d'étude et de formation qui s'adresse principalement aux jeunes et aux demandeurs d'emploi de moins de 30 ans. La pédagogie repose comme son nom l'indique sur l'alternance entre des cours et une formation théorique à un métier dispensée dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou un organisme de formation. Dans le cadre de l'alternance, vous serez salarié d'une entreprise qui prendra **intégralement** en charge le coût de votre formation, vous n'aurez rien à déboursier et vous serez rémunéré au regard de la grille officielle selon la nature de votre contrat. Il existe 2 contrats majeurs en alternance.

Cf. détails
p. 12

Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquies un diplôme d'État (CAP, BAC, BTS, Licence, Master, etc.) ou un titre à finalité professionnelle inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dont l'ensemble des titres professionnels relèvent du ministère chargé de l'emploi.

Le contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Il permet l'acquisition – dans le cadre de la formation continue – d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle. L'objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes.

Pour effectuer une formation en alternance au Cnam de La Réunion, vous pouvez répondre à des offres émises par les entreprises directement ou bien prospecter, en présentant votre projet de formation, muni.e de votre CV et d'une lettre de motivation.

Le service Alternance du Cnam de La Réunion peut vous aider dans vos démarches et vous proposer également de candidater à des offres de contrats d'alternance qui nous sont transmises par des entreprises recruteuses (des entretiens de positionnement peuvent être programmés avec nos conseillers, n'hésitez pas à nous contacter).



En savoir plus

Consultez votre Conseiller France Travail

<https://www.francetravail.fr/candidat/en-formation.html>

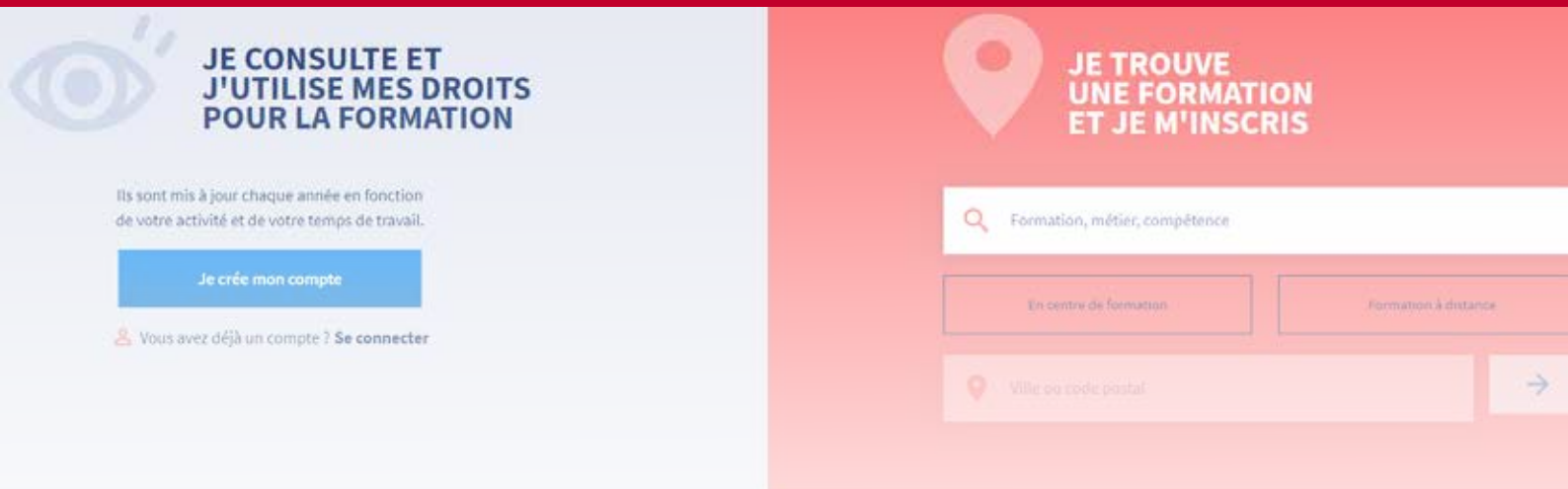


Nos conseillers sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches de financement de votre formation.

Contactez-nous dès maintenant
0262.42.28.37 ou sur **info@cnam.re**

Vous êtes intéressé par l'alternance,
demandez un rendez-vous

S'inscrire au Cnam



CPF : le compte personnel de formation

Le Compte personnel de formation (CPF) permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la date à laquelle elle fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite, d'acquies des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle.

MON COMPTE FORMATION

le CPF en bref !

Le Compte personnel de formation (CPF) s'est substitué au droit individuel à la formation (DIF) le 1er janvier 2015, avec reprise des droits acquis sur ce dernier. Ces heures sont automatiquement converties en euros sur la base de 15€ / heure depuis le 1er janvier 2019. Ces droits sont cumulés chaque année travaillée et peuvent être utilisés à n'importe quel moment pour financer une formation éligible ou une partie de celle-ci sous forme de blocs de compétences.



www.moncompteformation.gouv.fr

Le CPF, pour qui ?

Le Compte personnel de formation (CPF) s'adresse à toutes les personnes de 16 ans et plus titulaires d'un Compte personnel de formation (CPF) et, par dérogation, aux jeunes de 15 ans, ayant signé un contrat d'apprentissage.

Les salariés

- Les salariés ayant effectué une durée de travail supérieure ou égale à 50% de la durée légale ou conventionnelle du travail acquies 500 euros par an pour se former (plafonné à 5.000 euros).

- Pour les salariés peu ou pas qualifiés qui n'auraient pas atteint un niveau de formation sanctionné par un diplôme classé au niveau 3 (CAP, BEP), ou pour les personnes handicapées ayant conclu un contrat de soutien et d'aide par le travail, le montant annuel du crédit CPF est majoré à 800 euros (plafonné à 8.000 euros).
- Pour les salariés ayant effectué une durée de travail inférieure à 50% du temps complet, une proratisation des droits acquis est maintenue.

Les personnes en recherche d'emploi

Les droits à la formation acquis pendant l'activité sont attachés à la personne active. De ce fait, leur portabilité est assurée, y compris lorsque la personne change de statut, passant du statut de salarié à celui de personne en recherche d'emploi, qu'elle soit inscrite ou non à France Travail.

Ainsi, toutes les personnes en recherche d'emploi disposent d'un Compte personnel de formation (CPF) et conservent le montant en euros capitalisé antérieurement. Durant la période d'inactivité, le compte du demandeur d'emploi n'est toutefois pas alimenté.

Les travailleurs indépendants

Le Compte personnel de formation (CPF) est alimenté à hauteur de 500 euros par année de travail, dans la limite d'un plafond de 5.000 euros. Lorsque le travailleur indépendant n'a pas exercé son activité au titre d'une année entière, ses droits CPF sont calculés au prorata du temps d'exercice de l'activité au cours de l'année.

Pour bénéficier d'une alimentation de son compte, le travailleur indépendant doit être à jour du paiement de la contribution à la formation professionnelle (CFP) - **ATTENTION A NE PAS CONFONDRE les deux acronymes.**

Les travailleurs indépendants souhaitant obtenir la prise en charge d'une formation, peuvent également s'adresser à leur fonds d'assurance formation (FAF) de référence de non-salariés.

Les agents publics

Le compte personnel de formation permet à l'ensemble des agents publics civils, titulaires comme contractuels, qui relèvent des dispositions de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, d'acquérir des droits à formation. Ces droits restent comptabilisés en heures et peuvent être mobilisés pour suivre une formation et en obtenir le financement.

- Un agent à temps complet acquiert 25 heures par année de travail dans la limite d'un plafond de 150 heures ;
- Un agent à temps partiel, acquiert les mêmes droits qu'une personne à temps plein. Pour les agents à temps incomplet ou non complet, l'alimentation des droits est proratisée en fonction de la durée de travail.
- Les agents les moins diplômés peuvent bénéficier d'une majoration de leurs droits qui s'établit à 50 heures par an, dans la limite d'un plafond de 400 heures.

Pour bénéficier du CPF, vous devez solliciter l'accord de votre employeur. Cet accord porte sur la nature, le calendrier et le financement de la formation souhaitée.

Si vous n'avez pas assez d'heures sur votre compte pour suivre la totalité de votre formation, vous pouvez demander à utiliser des droits CPF par anticipation, dans la limite des droits que vous êtes susceptible d'acquérir au cours des deux années civiles qui suivent votre demande. Si vous bénéficiez d'un contrat à durée déterminée, votre demande ne peut dépasser les droits restant à acquérir au regard du contrat en cours.

Vos droits acquis en heures en tant qu'agent public sont conservés si vous rejoignez le secteur privé de même que vos droits acquis au titre d'une activité professionnelle au sein du secteur privé sont conservés lorsque vous devenez agent public. Dans les deux cas, vous pouvez convertir vos droits sur la base de 15€/heure.

Le CPF, comment ?

L'utilisation de vos droits acquis au titre du CPF doit se faire depuis le site officiel moncompteformation.gouv.fr ou depuis l'application mobile dédiée.

Après avoir créé votre compte et l'avoir crédité, le cas échéant, des éventuelles heures restantes sur votre DIF :

1. Choisissez votre formation en saisissant son intitulé dans le moteur de recherche.
2. Envoyez votre demande. Le Cnam Réunion vous répond dans les deux jours pour valider votre demande.
3. Vous disposez de quatre jours pour valider la proposition du Cnam de La Réunion. En cas de reste à charge, vous avez la possibilité de faire abonder vos droits CPF (voir encadré ci-contre).
4. Après étude de votre demande et acceptation du financeur, finalisez votre inscription et réglez en ligne la partie restante à votre charge.
5. Le Cnam Réunion procède à votre inscription définitive.

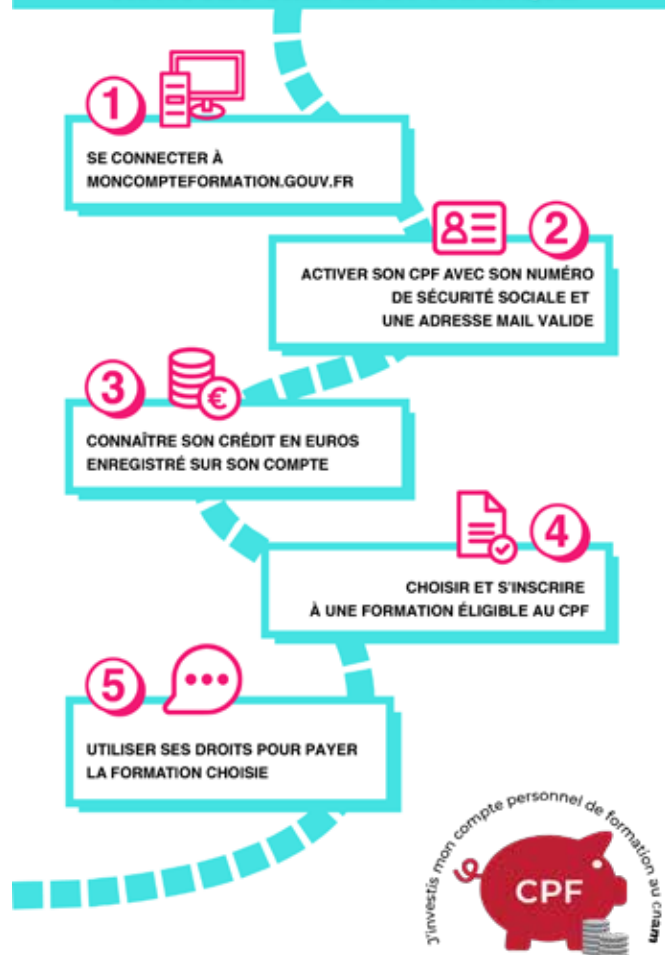


En savoir plus

Consultez vos droits à la formation sur votre compte CPF

www.moncompteformation.gouv.fr

UN ACCÈS SIMPLE ET PRATIQUE



Mes droits sont insuffisants ...

Vous n'avez pas les crédits CPF suffisants pour vous inscrire à une formation ?

Vous êtes demandeur d'emploi

Faites une demande de financement complémentaire à France Travail depuis votre compte CPF en ligne. France Travail dispose de 10 jours pour accepter ou refuser votre demande.

Vous êtes salariés

Faites une demande de financement complémentaire à votre employeur. À compter de septembre 2020, les employeurs pourront abonder les comptes CPF de leurs salariés directement via un portail dédié en ligne.

En cas de reste à charge

Après validation de votre inscription sur moncompteformation.gouv.fr, vous avez la possibilité de régler le montant manquant par carte bancaire.



MON COMPTE FORMATION

L'appli qui change tout à la formation professionnelle.

- JE CONSULTE LE BUDGET DONT JE DISPOSE
- JE CHOISIS LA FORMATION DONT J'AI BESOIN
- JE LA RÉSERVE

Application gratuite :



FORMATION
JE PASSE À
L'ACTION



moncompteformation.gouv.fr

Informations diverses

Unités d'enseignement (UE)

Les enseignements du Cnam sont organisés en unités, appelées communément des UE (unités d'enseignement).

Ce sont des modules de formation capitalisables, qui peuvent être suivis individuellement ou combinés dans un parcours certifiant ou diplômant. Certaines unités d'enseignement sont communes à plusieurs parcours et restent acquises, quel que soit le parcours préparé. Une UE de 4, 6 et 8 crédits représente un volume de formation de 40, 60 et 80 heures et se déroule sur un semestre (1er semestre de septembre à février, second semestre de février à juin).

Certaines unités font partie de ce qu'on appelle des parcours bloqués, i.e ces unités d'enseignement ne peuvent être suivies indépendamment du parcours auquel elles appartiennent.

Elle est dispensée en présentiel hors temps de travail (HTT) le soir et/ou le samedi matin, à distance (FOAD), et dans certains cas en journée et/ou en séminaire.

N.B. : Si le seuil minimum d'inscrits pour une UE ou d'une formation n'est pas atteint, le Cnam se réserve le droit de ne pas ouvrir ou de reporter la session. Vous avez néanmoins la possibilité de vous inscrire à cette UE en FOAD dans une autre région ou de choisir une autre UE.

Unités d'activité (UA)

Les parcours de formation intègrent également des unités d'activité (UA), qui permettent de valoriser une expérience professionnelle, des stages, des projets tutorés ou par exemple un niveau de langue. Au Cnam, l'UA bénéficie d'un accompagnement par un référent pédagogique et fait l'objet d'une validation sous la forme d'un rapport d'expérience professionnelle (activité ou stage), d'un dossier à rendre dans le cadre d'un projet ou d'un mémoire à soutenir devant un jury.

La validation de l'UA dans un parcours est une des conditions à remplir pour la délivrance du diplôme (cf. page 30).

Expérience professionnelle

Le Cnam agit dans le cadre de la formation professionnelle continue, à ce titre, les diplômes délivrés par le Cnam sont soumis à la validation de la condition d'expérience professionnelle justifiée par l'élève. Plusieurs cas peuvent se présenter :

- l'élève justifie d'une expérience professionnelle suffisante, en termes de durée et de qualification, dans le domaine du diplôme préparé et au regard des attendus du référentiel, alors il pourra rédiger un rapport d'activité professionnelle ;
- l'élève ne justifie pas d'une expérience professionnelle suffisante dans le domaine, il devra alors effectuer un stage complémentaire d'une durée variable de 2 à 6 mois selon le niveau de certification préparé et rédiger un rapport de stage ;
- l'élève en contrat d'apprentissage se substitue à la condition d'expérience par nature et se trouve donc exempté du stage.

La condition d'expérience professionnelle est vérifiée à la délivrance du diplôme, ce qui signifie qu'un élève pourra s'inscrire dans un parcours de formation même s'il ne justifie pas de l'expérience professionnelle requise au moment de son inscription.

En cas de doute sur son expérience professionnelle, l'élève peut faire une demande d'examen anticipé de son expérience sur D3 (applicatif intraCnam dédié au suivi de l'élève) pour savoir s'il devra effectuer un stage ou si l'expérience qu'il peut justifier est suffisante pour la rédaction d'un rapport d'activité.

>> Rapprochez-vous du service de la scolarité pour de plus amples informations.

Le Cnam en pratique

La FOAD

Selon l'AFNOR, la formation à distance est un système de formation conçu pour permettre à des individus de se former sans se déplacer sur le lieu de formation et sans la présence physique d'un formateur. La formation à distance recouvre plusieurs modalités (cours par correspondance, e-learning, ...) et est incluse dans le concept plus général de Formation Ouverte et à Distance (FOAD).

Selon la circulaire DGEFP de juillet 2001, une formation ouverte et à distance est un dispositif souple de formation organisé en fonction de besoins individuels ou collectifs (entreprises, collectivités, territoires). Elle comporte des apprentissages individualisés et l'accès à des ressources ou compétences locales ou à distance. Elle n'est pas exécutée obligatoirement sous le contrôle d'un formateur.

Au Cnam de La Réunion, la FOAD est une modalité qui peut revêtir deux formes distinctes :

- **le 100% FOAD** : l'élève est inscrit sur un centre organisateur du réseau Cnam qui propose l'UE en FOAD et suit intégralement l'enseignement à distance depuis son environnement numérique de formation (ENF).
- **la FOAD hybride** : cette modalité permet à l'élève de suivre l'UE à distance via son ENF mais des séances en présentiel sous forme de regroupements en centre et de webconférences viennent renforcer l'enseignement suivi à distance.

La FOAD est donc un dispositif pédagogique de formation qui procure à l'élève une grande souplesse et une certaine autonomie dans son apprentissage. Il s'organise comme il l'entend, sans contraintes de temps ni de lieu.

Cette modalité permet aussi au public du Cnam de bénéficier pour le coup d'une offre de formation modulaire extrêmement large afin d'acquérir ou de développer rapidement ses compétences.

Dans tous les cas, l'examen se déroulera dans les locaux du Cnam de La Réunion.

L'espace ENF

Chaque élève inscrit au Cnam dispose d'un accès personnel à l'ENF. L'environnement numérique de formation est une plateforme de télé-enseignement spécifique au réseau Cnam et dédiée à la formation ouverte et à distance.

Cet instrument de partage de supports numériques et de collaboration, est mis à disposition des élèves par le Cnam. Il est accessible à partir d'une simple connexion depuis un navigateur Internet sans installation préalable et protégé par un login et un mot de passe individuels qui vous sont communiqués à votre inscription.

Ainsi, vous disposez en permanence d'un environnement global de travail pour :

- télécharger les ressources numériques en ligne ;
- accéder aux regroupements et aux webconférences en mode synchrone (en direct) ;
- visualiser les enregistrements vidéos en mode asynchrone (différé) ;
- communiquer, échanger avec les formateurs et les apprenants ;
- utiliser un ensemble d'applications en ligne (suite Office 360) ;
- accéder à des bases de données numériques enrichies pour vos travaux de recherche ...



Chaque formateur anime un espace sur la plateforme. Les unités d'enseignement sont décomposées en séances. Un ensemble de cours téléchargeables est attaché à la séance : vidéos séquencées, diaporamas, cahiers de travaux dirigés, références bibliographiques... Le forum général, le chat et la messagerie intégrés complètent les sources téléchargeables.

La formation en alternance

Lorsque vous suivez votre formation en alternance dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation, vous devez justifier d'une journée de 7h par semaine en centre de formation dans nos locaux, en complément des cours programmés en soirée (soit en moyenne 11h par semaine). Pendant cette journée de «coaching», vous serez encadré par des formateurs du Cnam de La Réunion et bénéficierez d'un accompagnement notamment sur la communication professionnelle, une méthodologie appliquée aux exigences de la certification visée et une aide aux outils numériques.

Votre présence durant cette journée ainsi qu'aux séances de regroupement le soir fait partie de vos obligations dans le cadre du contrat de travail tripartite que vous avez signé avec l'entreprise d'accueil et le Cnam de La Réunion. Un manquement à ces obligations ou des absences injustifiées trop fréquentes peuvent conduire le Cnam de La Réunion et l'entreprise à dénoncer le contrat et mettre fin à votre formation.



En savoir plus

Connectez-vous à votre espace ENF

WWW.LECNAM.NET



L'anglais

Certaines formations diplômantes proposées par le Cnam de La Réunion intègrent une ou plusieurs unités d'enseignement en anglais.

Les cours d'anglais sont programmés les vendredis soirs de 17h à 21h par séance de 2 heures et par groupe de niveau.

Un test de positionnement vous est soumis le premier vendredi de la rentrée pour connaître votre niveau estimé en anglais. Selon les résultats obtenus à ce test, vous intégrerez le groupe débutant ou le groupe moyen-avancé.

Attention, afin de valider une unité d'enseignement d'anglais, en plus d'avoir passé avec succès les différentes évaluations, vous devrez justifier d'une assiduité soutenue, soit **au moins 75% de présence** aux regroupements.

Par ailleurs, les diplômes d'ingénieur du Cnam et certains titres professionnels exigent la reconnaissance d'un niveau d'anglais qui s'établit par la validation d'un test final. Il s'agit d'une condition de délivrance des diplômes (*cf. page 30*).

En fin d'année, si cela fait partie des conditions de diplomation de la formation dans laquelle vous êtes inscrit.e, vous devrez passer le *Linguaskill* (test homologué par le Cadre européen commun de référence pour les langues - CECRL).

Les cours d'anglais du vendredi soir sont destinés à vous préparer à ce test.

Des dispenses de ce test sont prévues pour les personnes titulaires d'une autre certification en anglais et à niveau équivalent au regard du référentiel de la formation.

>> N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre centre régional.

Mon planning

Le planning définitif des unités d'enseignement est connu des élèves dès septembre pour le 1er semestre et février pour le 2nd semestre.

Pour chacun des semestres, deux plannings vous seront communiqués : un recensant les regroupements et un autre les webconférences.

Ces plannings sont mis à la disposition de tous sur le site Internet www.cnam.re et le planning personnalisé de l'élève est consultable directement depuis son espace personnel.

Ils sont susceptibles de connaître des modifications très fréquentes en début de cycle. Afin d'éviter tout déplacement inutile, le service de la scolarité contacte chaque élève par SMS et par mail pendant le premier mois afin de leur rappeler qu'ils ont un regroupement le soir même ou que le regroupement prévu initialement au planning a été annulé et/ou reporté.

Par la suite il vous appartiendra de consulter le planning ainsi que votre messagerie électronique aussi régulièrement que possible.

En cas de changement d'emploi du temps, un SMS vous sera envoyé pour vous prévenir de l'annulation et/ou de la nouvelle programmation. Il est donc important de communiquer un numéro de GSM valide lors de votre inscription.

Pour les élèves inscrits en FOAD sur d'autres centres Cnam, les plannings des unités d'enseignement sont communiqués directement par le centre organisateur de l'UE. Il vous est vivement recommandé de bien vous assurer d'avoir reçu le planning avant la rentrée de septembre ou de mars.

Les examens

Les examens sont programmés à la fin de chaque semestre pour les UE semestrielles ou à la fin de l'année universitaire pour les UE annuelles. Les unités d'enseignements font l'objet de modalités d'évaluation spécifiques qui peuvent prendre la forme d'une épreuve sur table terminale, d'un dossier à rendre et/ou d'un oral.

Chaque inscription au Cnam vous donne le droit de vous présenter à deux sessions d'examens par UE (hors mémoire ou mesures exceptionnelles). Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits.

Planning des épreuves et convocation

Le planning des épreuves est porté à la connaissance des élèves environ deux mois avant le démarrage et consultable en ligne sur notre site Internet www.cnam.re

Les épreuves sont programmées en journée. Le planning n'est pas modifiable et il appartient à l'élève de prendre les dispositions nécessaires pour être présent et pouvoir composer le jour de l'épreuve. Au besoin, une personne salariée peut demander à bénéficier d'un congé examen prévu par le code du travail (art. R931-9). La demande doit être faite à l'employeur au plus tard 60 jours avant la date de l'épreuve. Le congé pour examen accordé est de 24 heures, soit généralement 3 jours par an.

Une convocation pour les épreuves de 1ère session vous est transmise via votre espace personnel 2 mois avant les examens. Pour la 2nde session, seul le planning fait foi.

En savoir plus :

Le test de langues - Linguaskill

www.cambridgeenglish.org/fr/exams-and-tests/linguaskill/

Le Cnam en pratique

Si vous êtes inscrit.e en FOAD dans un autre centre Cnam, la convocation vous sera directement envoyée par le centre organisateur et le centre régional de La Réunion organisera à votre demande les épreuves localement. Il faudra donc vous adresser au service de la scolarité du Cnam de La Réunion dès que vous aurez eu connaissance de votre convocation.

Il est également possible de suivre des unités d'enseignements sans se présenter aux examens (hors parcours bloqués). Une attestation de suivi de formation pourra ainsi être délivrée sur demande de l'apprenant.

Résultats

Les candidats ne sont admis à composer que pour les enseignements auxquels ils sont inscrits. Seuls les élèves ayant obtenu une note inférieure à 10/20 à l'issue de la 1ère session sont automatiquement convoqués à la 2nde session. Si vous êtes reçu à un examen, vous ne pouvez pas vous y présenter à nouveau pour améliorer votre note.

Pour valider une UE, il faut obtenir une note de 10/20 minimum. L'élève peut faire valoir son UE ainsi capitalisée dans d'autres parcours de formation où celle-ci est présente.

Les résultats sont communiqués une quinzaine de jours environ après les épreuves et sont consultables en ligne sur www.cnam.re (sous anonymat - identifiant : votre n° d'inscription) ou sur votre espace personnel ou directement au centre régional du Port.

Aucun résultat est communiqué par téléphone ou par courriel.

La délivrance des diplômes

La délivrance d'un diplôme par l'établissement national du Cnam est soumise à chacune des conditions suivantes cumulatives :

- posséder le diplômes et/ou les niveaux de pré-requis académiques nécessaires (ou réaliser une démarche de VAPP) ,
- valider toutes les unités d'enseignement et unités d'activité (projets, mémoires ...) qui composent le cursus,
- justifier de l'expérience professionnelle exigée dans le diplôme visé,
- justifier du niveau d'anglais requis (uniquement pour certains diplômes) en ayant passé avec succès le test Linguaskill (ou certification équivalente).

Valider les pré-requis

Les pré-requis d'accès à un diplôme sont exigibles au moment de la délivrance, i.e en fin de parcours et non à l'inscription. Vous pouvez donc valider un pré-requis manquant ou faire une demande de VAPP en même temps que vous suivez la formation (cf. page 10)

Valider l'expérience professionnelle

Les enseignements du Cnam s'appuient sur l'expérience professionnelle acquise dans la spécialité du diplôme préparé. Cette expérience professionnelle est obligatoire et contrôlée avant la délivrance des diplômes, un nombre de crédits lui est affecté. La rédaction d'un rapport d'activité professionnelle ou de stage, le cas échéant, vous sera demandée.

Pour la formation en alternance, la durée du contrat valide de fait la condition d'expérience professionnelle (cf. page 11)

Valider les UE

Le système de validation par défaut des enseignements au Cnam est le système par **capitalisation**. Par conséquent, les élèves du Cnam s'inscrivent dans des parcours individualisés dans lesquels les UE validées sont acquises à vie et peuvent être utilisées dans d'autres filières et sur d'autres parcours de formation. Pour valider un diplôme par capitalisation, il faut obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 à **chaque** unité d'enseignement.

Il existe cependant un autre système de validation qui concerne exclusivement les diplômes issus de la LMD comme les licences générales et professionnelles, c'est celui de la **compensation**. Pour valider un diplôme, il faut obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des enseignements. Attention, la compensation est limitée dans la durée.

Valider le niveau d'anglais

(cf. page 29)

Le niveau d'anglais est une condition de délivrance supplémentaire pour les diplômes d'ingénieurs et certains titres professionnels. Le Cnam a choisi le *Linguaskill* pour ses diplômes. Des dispenses sont possibles pour les personnes titulaires de certifications valides et de niveau équivalent à celui demandé dans la formation préparée au Cnam.





**86 % des recruteurs sont sensibles
à l'orthographe des candidats !**

Le projet Voltaire

Le projet Voltaire, c'est quoi ?

De l'école primaire à notre vie professionnelle en passant par les études supérieures et nos activités personnelles, l'écrit est partout. Que nos lacunes datent de la scolarité ou d'un oubli progressif des règles grammaticales parfois complexes, les conséquences des fautes d'orthographe peuvent être désastreuses : manque d'assurance lorsqu'il faut écrire en public, perte de crédibilité auprès de ses interlocuteurs, candidature rejetée...

Le Projet Voltaire a créé un outil rendant l'expression et l'orthographe accessibles à tous. Quels que soient votre âge, votre niveau initial, vos objectifs et votre rythme d'acquisition, le Projet Voltaire vous propose un parcours totalement individualisé. Deux mots d'ordre : **ludique et efficace** ! Le but est d'éviter le retour aux manuels scolaires et aux cours fastidieux de grammaire. Un bon niveau de français est une nécessité mais ne doit pas devenir une torture !

Son savoir-faire et son approche innovante font du Projet Voltaire le no 1 de la remise à niveau en expression et en orthographe avec plus de 7 millions d'utilisateurs.

Le **Certificat Voltaire** est la certification de référence en orthographe et en expression. Certifiez et mettez en avant vos compétences en orthographe et en expression :

- un certificat reconnu et exigé par les entreprises ;
- un score représentant votre niveau ;
- une préparation possible grâce au **Projet Voltaire** (et au Cnam Réunion).

Le Cnam Réunion et le projet Voltaire

Le Cnam REUNION devient partenaire du Projet VOLTAIRE en proposant à son public d'élèves alternants, d'intégrer GRATUITEMENT à leur cursus au Cnam, l'accès à la formation en ligne du Certificat VOLTAIRE ainsi qu'un accompagnement par un coach.

Votre inscription au Cnam Réunion vous permettra l'accès en ligne à la préparation du Certificat grâce au projet Voltaire et des séances de coaching avec un formateur qui axera son accompagnement sur les méthodologies d'orthographe, de grammaire, d'expression et de communication.

Rapprochez-vous du service Alternance de votre centre régional du Cnam pour connaître les modalités.



En savoir plus

Consulter le site

www.projet-voltaire.fr



Mission Handi'Cnam

«Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou de trouble de santé invalidant.»

Loi du 11 février 2005 - article 114

Les objectifs de Mission Handi'Cnam

La mission Handi'cnam accueille, dans le cadre de leur formation ou de leur emploi, les personnes en situation de handicap fréquentant le Conservatoire, et les accompagne pour leurs études, leurs examens et leur vie au quotidien dans l'établissement et dans les centres régionaux.

Le centre régional du Cnam de La Réunion dispose de référents handicap qui seront vos interlocuteurs privilégiés et qui pourront mettre en place des aménagements spécifiques compte tenu de votre niveau de handicap afin que vous puissiez suivre votre formation dans des conditions optimales.

Si vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à nous contacter dès que possible.

Les aménagements spécifiques peuvent être, par exemple :

- Organiser un temps majoré pour les examens
- Aménager les études
- Prévenir ou sensibiliser vos enseignants
- Obtenir des documents ou des photocopies de cours
- Photocopier de notes de cours
- Assurer un tutorat pédagogique
- Faire visiter les locaux du centre régional
- Autoriser le stationnement
- Rendre accessibles les locaux
- Prêter du matériel
- Diffuser des offres d'emploi ou de stage (selon disponibilité)
- etc.

Attention ! Vous devez transmettre une préconisation médicale de votre médecin traitant le plus tôt possible et au plus tard 5 semaines avant le début d'une session d'examens. A défaut de respecter ce délai, la mise en place d'aménagements ne pourra pas être garantie.



Contactez votre référent-e handicap

Eva MICCONI

emicconi@cnam.re - 0262 42 28 37

Soizic FERRAND

sferrand@cnam.re - 0262 42 28 37

Le Cnam au service des entreprises

Soyez promoteur du Cnam ...

Capitalisez sur les compétences de vos collaborateurs, optez pour le Cnam.

Le Cnam de La Réunion répond aux besoins des territoires, des entreprises, des branches professionnelles et des institutions, en faveur de l'emploi par un large panel de formations et de prestations de services :

- Réponses sur mesure aux appels à projet, appels d'offres, demandes de formation spécifiques,
- Conseil et ingénierie de formation,
- Formations modulaires et stages intra-entreprises,
- VAE individuelle et collective.

Notre équipe est à votre écoute pour répondre de façon personnalisée à toutes vos demandes.

La garantie de prestations de qualité et de solutions de formation adaptées et efficaces reste notre priorité.



Vous êtes :

- une entreprise,
- un OPCO,
- un établissement ou une institution

***Vous avez un projet lié à la formation,
la GRH ou l'emploi ?***

Contactez-nous dès maintenant

0262.42.28.37 ou sur **info@cnam.re**

Nos partenaires



REGION REUNION
www.regionreunion.com



Nomenclature des niveaux de formation

arrêté du 8 janvier 2019

Niveau 3

Personnel occupant des emplois exigeant normalement un niveau de formation équivalent à celui du brevet d'études professionnelles (BEP) ou du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), et par assimilation, du certificat de formation professionnelle des adultes (CFPA) du premier degré.

Ce niveau correspond à une qualification complète pour l'exercice d'une activité bien déterminée avec la capacité d'utiliser les instruments et les techniques qui s'y rapportent.

Cette activité concerne principalement un travail d'exécution qui peut être autonome dans la limite des techniques qui y sont afférentes.

Niveau 4

Personnel occupant des emplois de maîtrise ou d'ouvrier hautement qualifié et pouvant attester d'un niveau de formation équivalent à celui du brevet professionnel (BP), du brevet de technicien (BT), du baccalauréat professionnel ou du baccalauréat technologique.

Une qualification de niveau 4 implique davantage de connaissances théoriques que le niveau précédent.

Cette activité concerne principalement un travail technique qui peut être exécuté de façon autonome et/ou comporter des responsabilités d'encadrement et de coordination.

Niveau 5

Personnel occupant des emplois qui exigent normalement des formations du niveau du diplôme des Instituts Universitaires de Technologie (DUT) ou du brevet de technicien supérieur (BTS) ou de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur.

La qualification de niveau 5 correspond à des connaissances et des capacités de niveau supérieur sans toutefois comporter la maîtrise des fondements scientifiques des domaines concernés.

Les capacités et connaissances requises permettent d'assurer de façon autonome ou indépendante des responsabilités de conception et/ou d'encadrement et/ou de gestion.

Niveau 6

Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation d'un niveau comparable à celui de la licence ou du master 1 (ex. maîtrise).

À ce niveau, l'exercice d'une activité professionnelle salariée ou indépendante implique la maîtrise des fondements scientifiques de la profession, conduisant généralement à l'autonomie dans l'exercice de cette activité.

Niveau 7-8

Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation de niveau équivalent ou supérieur à celui du master 2.

En plus d'une connaissance affirmée des fondements scientifiques d'une activité professionnelle, une qualification de niveau 7 et 8 nécessite la maîtrise de processus de conception ou de recherche.

AIF - Aide individuelle à la formation

CEC - Cadre Européen des Certifications

CECRL - Cadre européen commun de référence pour les langues

CEP - Conseil en évolution professionnelle

CFA - Centre de formation d'apprentis

CIEP - Centre international d'études pédagogiques (devenu France Éducation internationale depuis 2019) a une mission qui est la reconnaissance des diplômes étrangers. *Pour en savoir plus :* www.ciep.fr

Cnam - Conservatoire national des arts et métiers

CPF - Compte personnel de formation

D3 - Applicatif en ligne intraCnam qui permet de demander l'examen anticiper de l'expérience professionnelle de l'élève ainsi que de faire sa demande de diplôme une fois les conditions de délivrance remplies.

ECTS - European Credits Transfer System (en français : système européen de transfert et d'accumulation de crédits). Créés en 1988 par l'Union européenne, les ECTS ont pour objectif de faciliter la reconnaissance académique des études à l'étranger. Le crédit ECTS est proportionnel au volume de travail à fournir par l'élève et permet de mesurer le niveau d'études atteint.

ENF - Environnement numérique de formation (plateforme dédiée à l'enseignement à distance au Cnam) - www.lecnam.net

FOAD - Formation ouverte et à distance

HTT - Hors temps de travail

LMD - Licence, master, doctorat

MOOC - Massive open online course (en français : cours en ligne ouvert et massif) - www.fun-mooc.fr

OPCO - Opérateur de compétences (remplace les OPCA - organismes paritaires collecteurs agréés depuis le 01/04/2019)

PEC - Parcours emploi compétences

RNCP - Répertoire national des certifications professionnelles - www.francecompetences.fr

VAE - Validation des acquis de l'expérience

VAPP - Validation des acquis personnels et professionnels

VES - Validation des études supérieures

Les formations au Cnam Réunion

nos parcours diplômants et certifiants

Droit, économie et gestion



Ressources humaines



Gestion d'entreprise



Transport et logistique



Tourisme



Immobilier



Comptabilité

Sciences humaines et sociales



Formation et Travail



Psychologie du travail



Education artistique
et culturelle



Travail social



Criminologie



Ergonomie

Sciences industrielles



Bâtiment et travaux publics

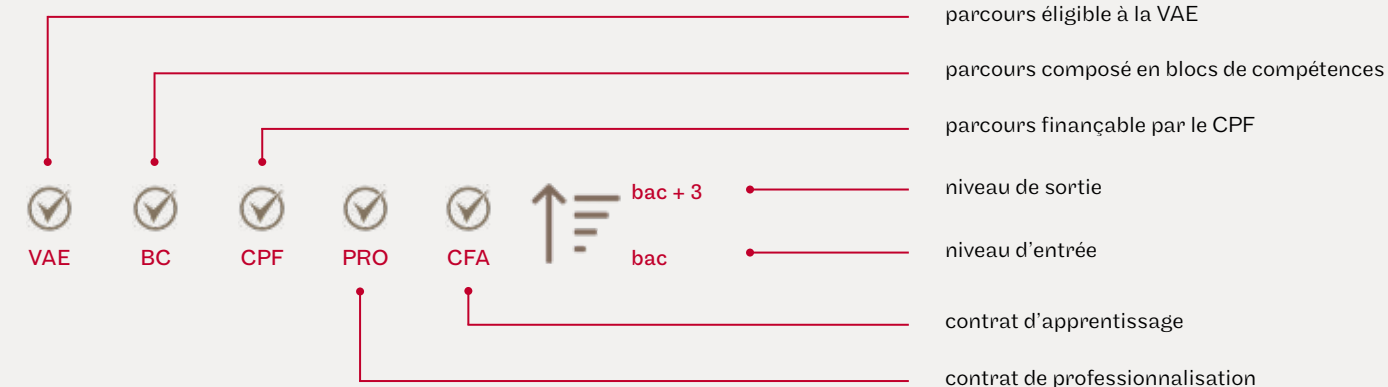


Energie

Sciences et techniques de l'information



Informatique réseaux et systèmes





Ressources humaines

Gestion des ressources humaines

Licence générale (LG03605A)

180 ECTS



VAE



BC



CPF



PRO



CFA



bac + 3

bac

code RNCP : 35924



DEBOUCHES PROFESSIONNELS

L'objectif professionnel de ce parcours est de former à la maîtrise des enjeux de la gestion des ressources humaines dans l'entreprise, des bases administratives et techniques des processus RH et des fonctions administratives à la base de la gestion du personnel. Le titulaire de ce parcours de licence est en capacité de prendre en charge des tâches précises relevant de diverses fonctions RH :

- gestion sociale de l'entreprise,
- gestion des politiques de RH,
- gestion des outils et méthodes de la fonction RH,
- gestion administrative du personnel.

Secteurs d'activités : entreprises de secteur privé, public, associations, organisations professionnelles, cabinets de conseil, organismes de sécurité sociale, organismes de protection sociale (mutuelles, caisses de retraite...)

Types d'emplois accessibles : assistant de gestion du personnel, technicien de gestion du personnel, responsable administratif et de gestion du personnel, attaché au service juridique ou au service ressources humaines, chargé d'études ou de mission en RH, en droit social, rédacteur juridique sécurité sociale, conseil dans un organisme de protection sociale.

Responsable des ressources humaines

Titre professionnel RNCP niveau 6 (CPN0400A)

60 ECTS



VAE



BC



CPF



PRO



CFA



bac + 4

bac + 2

code RNCP : 38442



DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Ce titre de Responsable des Ressources Humaines vise à développer la capacité à concevoir et mettre en place des dispositifs, pratiques et outils RH.

Secteurs d'activités : toute organisation humaine est amenée à répondre aux questions relatives à la gestion des Hommes. Le champ des employeurs est donc large : secteur privé, public et parapublic / à but lucratif ou non lucratif (monde associatif comme les ONG) / l'ensemble des secteurs d'activité économique : Agroalimentaire, Banque, BTP, etc. / la taille : très petite entreprise (< 20 salariés), PME (20 à 499 salariés) ou grande entreprise (> 499 salariés) / interne (rattaché hiérarchiquement à la structure) ou externe (eg. cabinet de conseil).

Types d'emplois accessibles : en fonction de la structure organisationnelle, le champ d'action du RRH varie, allant du statut de spécialiste à celui de généraliste. Les titulaires du titre pourront ainsi exercer les métiers de : Adjoint au DRH, Responsable de l'administration du personnel, Responsable des Ressources Humaines, Responsable d'une politique RH (recrutement, formation, emploi et carrière, relations sociales etc.). En externe, ils pourront travailler au sein de différentes organisations (eg. cabinet de conseil) ou administrations (eg. Di(r)eccte) : Métiers d'intervention (actions d'accompagnement et/ou de montage de projets), Métiers d'inspection (concours de contrôleur ou d'inspecteur du travail).

le cnam

Théo, 22 ans

« Grâce
à la licence
Entrepreneuriat
en alternance du

#avenir

#alternance

#compétences

#ambition

Cnam

j'ai monté
mon entreprise. »

**83 % des alternants
du Cnam** trouvent un emploi à l'issue
de leur formation dans les 6 mois.

Source : Observatoire des études et carrières du Cnam
Moyenne nationale : 82,5 % occupent un emploi salarié à 18 mois
Source : Institut des hautes études de l'éducation et de la formation



Je m'inscris !

www.cnam.re



Gestion d'entreprise

Entrepreneur de petite entreprise

Titre professionnel RNCP niveau 6 (CPN4500A)

120 ECTS



VAE



BC



CPF



PRO



CFA



bac + 2

niv. bac

code RNCP : 34324



DEBOUCHES PROFESSIONNELS

il s'agit de la conduite ou de la direction stratégique et opérationnelle d'une activité économique, contribuant à la création de valeur pour l'entreprise, prenant en compte la posture, l'engagement et les compétences entrepreneuriales de celle ou celui qui est en charge du projet de développement ou de création. Cela concerne des femmes et des hommes qui pilotent des projets aux différents stades du cycle de vie de l'entreprise : création, croissance, diversification, développement de produit ou d'activité, transmission, reprise ...

Compétences visées :

- Construction de la décision : au regard du projet de chacun, il s'agit de développer des compétences à interroger les différents environnements du « projet » pour le questionner et ainsi l'enrichir.
- Conduite du projet : pour donner des méthodes et des outils qui permettent à l'apprenant de conduire avec rigueur et méthode son « projet ».
- Management des ressources et contrôle de l'activité : les premières ressources de la petite organisation sont ses clients (comment les conquérir ? comment les garder ?) puis ce sont les ressources humaines et plus exactement les compétences utiles et nécessaires à développer la valeur ajoutée de l'organisation et enfin, comme résultante les ressources financières qui découlent de la stratégie et des politiques marketing, commerciales et humaines mises en place.
- Animation des réseaux de partenaires internes et externes : pour positionner le « projet » dans son écosystème par une identification des structures utiles au projet. en situation permet d'acquérir des éléments de compréhension économique et réglementaire d'une activité.

Assistant.e de gestion

Diplôme d'établissement niveau 5 (DET0200A)

120 ECTS



VAE



BC



CPF



PRO



CFA



bac + 2

niv. bac



DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Permettre, grâce à la maîtrise des connaissances, méthodes et outils fondamentaux de la gestion, l'acquisition de l'autonomie technique dans les fonctions courantes relevant principalement de la comptabilité, de la gestion administrative et de la gestion commerciale.

Compétences visées : présenter l'entreprise et ses produits, adapter son discours à des interlocuteurs variés ; rechercher, enregistrer et présenter des données comptables, financières, techniques ou marketing ; participer aux réunions de diagnostics de besoin en service ou produit de différents publics ; élaborer des outils et des documents techniques en appui des projets de leur département ou de leur service ; prendre, en délégation de responsabilité, une partie du développement de projets, de produits ou de services en lien avec ses compétences en gestion ; travailler dans des équipes pluridisciplinaires et pluriprofessionnelles ; assurer le suivi technique et commercial des dossiers qui lui sont confiés et en rendre compte.

Types d'emplois accessibles : assistant.e de gestion administrative, assistant.e de direction, assistant.e de gestion administrative du personnel, assistant.e de gestion en comptabilité, assistant.e administration des ventes.

Gestion des organisations

Licence générale (LG03601A)

180 ECTS



VAE



BC



CPF



PRO



CFA



bac + 3

bac

code RNCP : 35924



DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Former et qualifier des managers en organisation, en capacité de gérer des projets d'organisation en intégrant les dimensions contractuelles, juridiques, et de contrôle financier,

Conférer des compétences en management de proximité, en méthodes, en mise en oeuvre de démarches et d'outils d'organisation, en communication dans l'organisation et avec ses environnements.

Activités visées : conception et analyse de documents comptables, études qualitatives et quantitatives, conception et mise en place d'outils de pilotage, analyse des outils de suivi et de prévisions, appui aux principales fonctions administratives et financières des entreprises et notamment des PME-PMI.

Secteurs d'activités : activités financières et d'assurance, activités immobilières, activités spécialisées, scientifiques et techniques, activités de services administratifs et de soutien, autres activités de services.

Type d'emplois accessibles : comptable, collaborateur de chef d'entreprise, assistant de gestion PME/PMI, assistant RH, assistant commercial, assistant logistique, gestionnaire administratif et financier.

Responsable en gestion

Diplôme d'établissement niveau 6 (DIE9200A)

110 ECTS



VAE

BC

CPF

PRO

CFA



bac + 4

bac + 2



DEBOUCHES PROFESSIONNELS

- Fonctions supérieures de gestion dans un service administratif et financier d'une grande entreprise, direction administrative et financière d'une entreprise moyenne, création d'entreprise, gestion de projets ou d'unités opérationnelles de production,

- Maîtriser les procédures et processus permettant de préparer et de conduire un projet, d'encadrer des équipes et de gérer les moyens humains et budgétaires mobilisés,

- Appréhender les techniques de gestion et de suivi des relations commerciales et des réseaux de distribution,

- Comprendre les aspects théoriques et pratiques permettant de développer et de mettre en place des outils d'audit, d'étude et de conseil au sein d'une entreprise, afin d'optimiser le fonctionnement de celle-ci,

- Acquérir les compétences en gestion, en management et en organisation des ressources humaines nécessaires pour assurer les fonctions de responsable ou d'adjoint au responsable administratif et financier d'une PME.

Type d'emplois accessibles : analyste financier et de gestion, contrôleur de gestion, directeur financier, responsable gestion ; chargé d'affaires, de clientèle, de produits, gestionnaire grands comptes ; manager ; responsable d'organisation de service, responsable du pilotage d'activités ; responsable administratif, de la logistique, des ventes, responsable commercial qualité assurance ; dirigeant d'entreprise, ou de service.



Gestion d'entreprise



Manager et développer une TPE-PME

Licence professionnelle DEG (LP11902A)

60 ECTS



VAE



BC



CPF



PRO



CFA



bac + 3

bac + 2

code RNCP : 30122



DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Cette licence professionnelle correspond aux aspirations d'un certain nombre de personnes, notamment des jeunes de niveau bac+2, pouvant orienter leur devenir professionnel dans une perspective entrepreneuriale de création d'entreprise proprement dite, mais aussi de développement d'activité nouvelle au sein des petites organisations ou même de reprise d'entreprise. Cette Licence professionnelle permet de contribuer à la professionnalisation et au développement des compétences des professionnels des petites organisations en s'attachant à développer les compétences transversales indispensables à la conduite de ce type d'entreprises ou à la conduite de projets entrepreneuriaux dans ce type d'entreprise, telles que le management, la gestion, l'organisation, la stratégie, le commercial, le marketing ou le droit.

L'existence préalable d'un projet entrepreneurial de création, de développement ou de reprise, singularise le cursus selon le secteur (Artisanat ou TPME ou ESS). Les compétences développées permettent aux diplômés de s'immerger dans leur contexte professionnel autour des activités « de l'entrepreneur » résumées comme suit :

- Construction de la décision... pour appréhender les environnements et faire des choix ;
- Conduite du projet... pour être rigoureux dans la conduite d'un projet ;
- Management des ressources et contrôle de l'activité... pour mettre en oeuvre ;
- Animation des réseaux de partenaires internes et externes... parce que l'entrepreneur évolue dans un éco-système.

Compétences attestées :

- Mobiliser les outils économiques et juridiques dans le cadre de négociations avec les banques
- Réaliser la gestion administrative des contrats
- Savoir monter un business model et un business plan
- Négocier et argumenter dans le cadre d'une négociation commerciale
- Appliquer les méthodes de prospection et de négociation clients/fournisseurs
- Mobiliser les fondamentaux du marketing
- Organiser le fonctionnement de la structure

Type d'emplois accessibles :

- Responsable d'entreprise artisanale
- Responsable d'association
- Assistant de direction de TPE
- Agent de maîtrise, chef d'équipe dans une entreprise déjà existante
- Porteur/Porteuse de projets de création d'activités au sein d'une TPE voire d'une PME



Immobilier

Gestionnaire immobilier

Licence générale L3 (LG03610A)

80 ECTS



VAE



BC



CPF



PRO



CFA



bac + 3

bac+2

code RNCP : 35924



DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Le gestionnaire immobilier a en charge la gestion de biens immobiliers, et plus particulièrement de bâtiments, qu'ils soient à usage d'habitation ou à usage de bureau, de commerce, d'hôtellerie, d'activité artisanale ou industrielle, d'entreposage de marchandises, de loisir, ou encore de service public. Il peut s'agir de biens appartenant à des personnes privées (particuliers, sociétés, associations...) ou à des personnes publiques (État, collectivités territoriales, établissements publics).

Secteurs d'activités : Syndicat de copropriété, gérance d'immeuble ou d'immobilier indirect (SCPI, Foncières, Fonds d'investissement).

Type d'emplois accessibles : Chargé de gestion locative, gestionnaire de portefeuille immobilier, gérant de parc immobilier locatif, responsable de patrimoine immobilier, responsable d'unité de gestion locative, de property manager.

Compétences visées

Gestion locative des biens immobiliers

- Préparer et suivre les baux d'habitation (y compris sociaux) et les baux commerciaux de leur conclusion à leur résiliation
- Contrôler le bon déroulement de la relation contractuelle locative
- Effectuer ou contrôler la comptabilité de l'activité locative
- Prévenir ou régler les contentieux locatifs
- Rendre compte aux bailleurs de la gestion locative
- Conseiller les bailleurs sur la valorisation, le développement et la sécurisation de leur patrimoine
- Développer le parc locatif à gérer
- Actualiser en permanence ses connaissances immobilières juridiques, économiques et financières

Gestion technique des biens immobiliers

- Préparer et suivre les contrats de maintenance et entretien des bâtiments
- Assurer la conformité des bâtiments gérés aux normes réglementaires
- Déterminer, évaluer et programmer les travaux de réparation des bâtiments
- Conseiller des travaux de valorisation des bâtiments
- Préparer et suivre les marchés de travaux de mise aux normes, de réparation, d'amélioration ou de transformation
- Régler les litiges dans l'exécution des travaux

Gestion administrative des biens immobiliers

- Préparer et animer les assemblées générales de copropriétaires
- Préparer et assurer le suivi des contrats avec les différents prestataires (maintenance, travaux, services)
- Effectuer la gestion comptable et financière des biens immobiliers
- Conseiller les propriétaires ou copropriétaires sur les moyens de valoriser leurs biens immobiliers
- Proposer aux propriétaires ou copropriétaires des services accessoires à la gestion des biens
- Prévenir et régler les litiges entre copropriétaires ou entre propriétaires ou copropriétaires et locataires ou voisins
- Développer le portefeuille de biens immobilier à gérer
- Actualiser en permanence ses connaissances immobilières juridiques, économiques et financières, voire techniques



Transport et logistique

Responsable d'une unité de transports

Titre professionnel RNCP niveau 5 (CPN9900A)

code RNCP : 36406



VAE



BC



CPF



PRO



CFA



bac+2

niv. bac/
Exp.



DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Objectifs et compétences visées

- Acquérir l'ensemble des dispositions et obligations professionnelles/réglementaires dans le cadre de l'activité de transport routier de marchandises et des commissionnaires de transport.
- Acquérir les connaissances techniques et réglementaires nécessaires pour manager un centre de profit interne ou externe, dans les domaines du transport de marchandises et de la logistique.
- Définir les organismes et/ou structures d'aides et de conseil auxquels le gestionnaire peut faire appel.
- Mettre en oeuvre les connaissances et aptitudes pratiques nécessaires pour diriger une entreprise de transport et de commissionnaire de transport (gestion des ressources humaines, capacités managériales ...).
- Assurer la pérennité et rentabilité économiques de l'entreprise.

Prérequis

- Admission sur dossier de candidature
- Niveau bac, souhaitant obtenir une formation complémentaire en management d'une entreprise de transport.
- OU expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans une fonction liée à l'exploitation et/ou à la gestion des opérations de transport ou de logistique.

Débouchés et types d'emplois accessibles

- Diriger une entreprise ou devenir responsable d'une unité des secteurs transport de marchandises et logistique.
- Délivrance par équivalence de l'**attestation de capacité de transport routier de marchandises > 3,5 t** (arrêté février 2012) et de l'**attestation de capacité professionnelle de Commissionnaire de transport** (arrêté du 25 septembre 2013).

Lieu de formation : AFTRAL - Zone industrielle Cambaie (Saint-Paul, Réunion)

Obtention par équivalence :

Transport de marchandises > 3,5 t

Commissionnaire de transport

En partenariat avec





Métiers de la comptabilité

DEUST Comptabilité, contrôle, audit

Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DUS0400A)

code RNCP : 3976



VAE

BC

CPF



PRO



CFA



bac + 2

niv. bac



DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Dans le service comptabilité d'une entreprise, ce professionnel travaille sur des données chiffrées : impôts sur les bénéfices, amortissements des achats de matériel, rentabilité des investissements... qui permettront d'élaborer des documents de synthèse comme le compte des résultats, qui fait apparaître les pertes ou les profits d'exploitation, ou le bilan. En comptabilité clients et fournisseurs, il vérifie et encaisse des factures, traite les commandes, gère les entrées et sorties d'argent, effectue les relances des impayés et engage les procédures de recouvrement. Il rédige les déclarations destinées à l'administration fiscale (Trésor public) ou sociale. En comptabilité paye, il établit les bulletins de salaire et calcule les charges sociales. Il s'occupe également des diverses opérations de gestion bancaire (ordres de virement...).

Le parcours s'inscrit dans une double perspective : d'une part l'insertion professionnelle directe par valorisation des connaissances, aptitudes et compétences acquises, d'autre la poursuite d'études et l'accès à l'une des trois licences du Cnam (Licence Professionnelle Gestion Comptable et Financière des PME PMI, Licence Professionnelle Contrôle de Gestion, Licence Générale CCA ou autres établissements d'enseignement supérieur).

Gestion comptable et financière

Licence professionnelle DEG (LP12500A)

code RNCP : 29776



VAE



BC



CPF



PRO



CFA



bac + 3

bac + 2

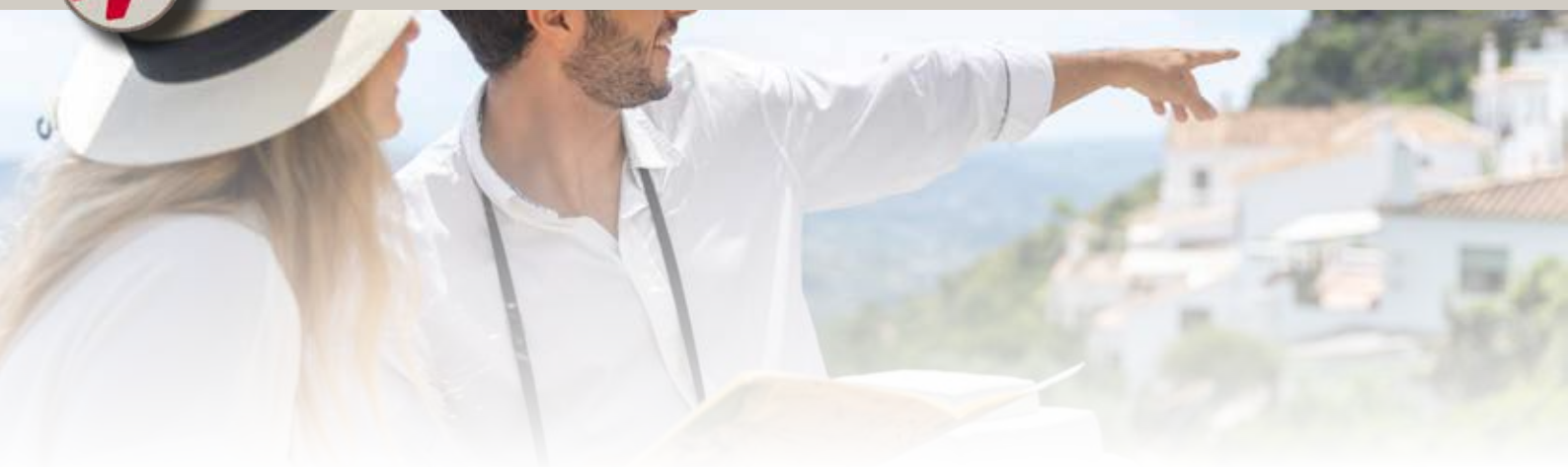


DEBOUCHES PROFESSIONNELS

L'objectif de cette licence professionnelle est de permettre aux auditeurs d'acquérir des compétences mais surtout une vision exhaustive des besoins en gestion comptable et financière nécessaires au pilotage d'entreprises de taille moyenne. Ceci suppose que les auditeurs soient capables d'établir des états financiers et de savoir les utiliser à des fins d'analyse et de gestion, d'élaborer des outils de gestion pertinents adaptés aux PME industrielles et de services à la fois pour la mesure des coûts et le pilotage des performances économiques et financières, de devenir des Hommes du dialogue de gestion au service des dirigeants dans le cadre de la prise de décision et de l'évaluation des résultats.

Compétences visées : la gestion et la production comptable et financière des PME- PMI, l'articulation entre gestion et stratégie de pilotage des PME-PMI, la communication et l'accompagnement des choix managériaux de gestion.

Type d'emplois accessibles : Responsable comptable - Comptable unique - Gestionnaire polyvalent dans les PME - Responsable des applications de gestion - Adjoint ou assistant du directeur financier et/ou administratif de PME-PMI



Guide conférencier

Licence professionnelle ALL (LP10700A)

60 ECTS



VAE



BC



CPF



PRO



CFA



bac + 3

bac + 2

code RNCP : 29977



DEBOUCHES PROFESSIONNELS

En France, le guide-conférencier exerce une activité réglementée, le plus souvent en qualité de travailleur indépendant et/ou sous contrat auprès de nombreuses structures (agences réceptives, tour-opérateurs, offices de tourisme, etc.). Il rend accessible aux visiteurs français et étrangers les différents types de patrimoines (naturels, historiques, culturels, scientifiques et techniques, matériels et immatériels). Il sait les présenter et les mettre en valeur. Il est autorisé à conduire des visites commentées dans l'ensemble des lieux à accès réglementé, y compris dans les monuments nationaux et musées de France.

La formation met ainsi l'accent sur des compétences spécifiques telles que la méthodologie et les techniques de la médiation orale des patrimoines, la démarche d'interprétation appliquée au territoire et à l'objet culturel, et la gestion de l'activité professionnelle (statuts juridiques, pratiques du numérique, etc.), ainsi que sur des connaissances spécifiques, notamment dans les domaines de l'histoire et de l'histoire des arts, des sciences et des techniques. L'obtention de la licence professionnelle Guide-conférencier requiert la maîtrise d'au moins une langue étrangère, régionale ou des signes, et la validation d'une expérience professionnelle et d'un projet tuteuré.

La carte professionnelle nécessaire à l'exercice du métier de Guide-Conférencier est automatiquement délivrée sur demande aux titulaires de cette licence professionnelle.

Compétences attestées :

- Maîtriser la méthodologie de recherche documentaire indispensable pour valoriser et transmettre des contenus culturels
- Assurer un commentaire en français ou langue étrangère au cours d'une visite culturelle
- Identifier les publics ciblés puis adapter le discours
- Identifier puis mettre à jour les contenus d'un projet culturel
- Maîtriser les techniques du guidage
- Maîtriser l'environnement et le marché professionnel de la visite guidée

Type d'emplois accessibles :

- Guide conférencier
- Accompagnateur touristique
- Médiateur du patrimoine



Formation et travail



Formation et Travail

Licence générale (LG04101A)

180 ECTS



VAE



BC



CPF



PRO



CFA



bac + 3

bac



DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Objectifs attendus

- Acquérir des bases solides (théoriques et méthodologiques) dans le champ de la formation des adultes.
- Identifier et utiliser les méthodologies et les outils de la conduite et de l'animation d'une action de formation en présentiel et/ou à distance.
- Repérer les caractéristiques institutionnelles et pédagogiques d'une formation.
- Connaître les principaux dispositifs d'information sur les métiers, les emplois et les certifications professionnelles, ainsi que les institutions qui les mettent en œuvre.
- Identifier la contribution de la formation et du travail au développement des compétences des individus
- Savoir analyser le marché du travail en vue de la mise en œuvre de dispositifs de formation ou d'action sur le travail et son organisation
- Repérer les enjeux relationnels et formatifs des situations de travail investies.

Type d'emplois accessibles

Animateur(trice)-concepteur(trice) de formation dans un organisme ou un service formation, Formateur(trice) assurant la conception et la diffusion de contenus spécialisés à des publics adultes, en formation professionnelle, en conversion ou en insertion, Intervenant.e en information et en accompagnement de publics en insertion ou en mobilité, Formateur(trice)-réfèrent.e, Chargé.e de l'organisation et de la gestion d'actions de formation.

Responsable de projets de formation

Titre professionnel RNCP niveau 6 (CPN9800A)

120 ECTS



VAE



BC



CPF



PRO



CFA



bac + 4

bac + 2

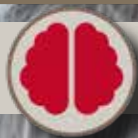


DEBOUCHES PROFESSIONNELS

La formation propose une expertise en ingénierie et en montage de dispositifs de formation et de développement des compétences prenant en compte le travail, ses enjeux et ses contraintes. La certification est orientée vers l'ingénierie de la formation et de la certification et vers l'analyse du travail comme préalable à la construction d'ingénieries spécifiques et comme modalité formative visant le développement professionnel. Elle répond à une forte demande sociale d'expertise dans ces domaines afin de concevoir des dispositifs de formation et de développement de compétences appropriés, mais aussi, en cohérence avec la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, pour accompagner les transitions professionnelles, en lien avec les spécificités des contextes socio-économiques des territoires et les exigences accrues de la qualité attendue désormais par le référentiel « Qualiopi ».

Type d'emplois accessibles

Chef-fe de service, de département ou de projet formation - formateur·trice ou consultant·e appelé·e à élaborer des diagnostics et à négocier les conclusions des projets soumis à l'organisme, en assumant les responsabilités pédagogiques, techniques et économiques - responsable d'un centre régional de formation, au sein duquel il assure les relations avec les entreprises, les stagiaires, les institutions - responsable ou coordonnateur·trice pédagogique d'un établissement ou d'un centre de formation - conseiller·re en formation.



Psychologie du travail

Travail, clinique du travail et psychologie

Licence générale (LG04103A)

180 ECTS



VAE



BC



CPF



PRO



CFA



bac + 3

bac

code RNCP : 24465



DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Passerelle pour le titre professionnel RNCP de niveau 7 Psychologue du travail (obligatoire pour exercer la fonction - décret du 22 mars 1990). Il n'y a pas de métiers de référence pour la licence en elle-même.

Cependant, les connaissances et les compétences acquises en licence SHS, parcours psychologie du travail et clinique du travail permettent aux titulaires de celle-ci ne poursuivant pas jusqu'au titre (voir ci-dessous) d'envisager une insertion professionnelle par voie de concours à des métiers :

- du secteur de la santé (orthophoniste, psychomotricien, infirmier, ergothérapeute...),
- du secteur socio-éducatif (animateur socio-culturel, assistant de service social, éducateurs de jeunes enfants, assistance et aide à l'enfance...),
- du secteur de la formation et de l'éducation (conseiller principal d'éducation, formateurs d'adultes, conseiller en formation continue...),
- du secteur de la justice (conseiller d'insertion et probation, éducateur de la protection judiciaire et de la jeunesse...).

Plus globalement, les connaissances et les compétences disciplinaires comme transversaux, peuvent être réinvesties dans les domaines de la communication, du conseil, de la gestion des ressources humaines, de l'humanitaire.

Psychologue du travail

Titre professionnel RNCP niveau 7 (CPN7400A)

180 ECTS



VAE



BC



CPF

PRO

CFA



bac + 5

bac + 2

code RNCP : 37813



DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Le psychologue du travail intervient comme un acteur collaborant avec d'autres disciplines dans la compréhension et la transformation des activités, provoquées par les évolutions technologiques qui touchent la plupart des métiers et des secteurs d'activité. Il accompagne alors la conception de ces environnements (à partir de la connaissance fine de l'activité des professionnels et de ses évolutions possibles et impossibles) et s'attache à coconstruire, avec les différentes parties-prenantes et dans une démarche de conduite du changement, les conditions acceptable et favorables de l'appropriation de ces nouveaux environnements de travail. Un dernier domaine d'action concerne l'accompagnement professionnel (insertion, soutien, orientation, mobilité, reconversion) où le rôle du psychologue du travail se révèle crucial et où l'approche en clinique du travail permet de construire une posture et un accompagnement qui prenne la pleine mesure du vécu et l'expérience des salariés.

Type d'emplois accessibles

Psychologue du travail, pouvant prendre les appellations suivantes : consultant en cabinet d'expertise, consultant en risques psychosociaux, psychologue consultant en santé au travail, intervenant en prévention des risques professionnels, consultant en conduite du changement.



Culture et communication



Master Education artistique et culturelle

Master SHS (MR15301A)

120 ECTS



VAE



BC



CPF



PRO



CFA



bac + 5

bac + 3

code RNCP : 38204



DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Le master Culture et communication – Éducation Artistique et Culturelle, Idéation, Dynamiques et Pratiques : Arts et Techniques des Publics, Interactions et Transmission a pour objectif de former des professionnels à haut niveau de responsabilité dans des structures engagées dans l'éducation artistique et culturelle. Il articule son programme autour des piliers de l'EAC : la connaissance (des arts et de la culture), la rencontre (avec les artistes et les oeuvres) et la pratique (des arts et de la culture).

Le master Culture et communication s'appuie sur une pédagogie par projet et de projets, dans une démarche d'idéation qui comprend innovation collaborative et intelligence collective. Les élèves du master évoluent au contact de l'équipe pédagogique, des acteurs culturels et de la communauté éducative sur la mise en place et l'évaluation des dispositifs EAC. Le master 1 permet de mobiliser les fondamentaux de la communication et de la culture en contexte de terrain (semestre 1) et d'évaluer des projets et des actions en EAC à partir d'une méthodologie de recherche (semestre 2). Le master 2 donne la capacité de concevoir et de conduire des projets en EAC en intégrant les trois piliers de l'EAC. Le premier semestre du M2 propose la réalisation d'un projet en équipe sur un terrain d'expérimentation réel. Le second semestre est dédié au stage ou à l'alternance (dans le cadre de contrat de professionnalisation), en France ou à l'international.

Compétences attestées

- Définir les spécificités des différents champs culturels ;
- Piloter un projet commercial ;
- Elaborer une stratégie de communication globale et un plan de communication ;
- Construire les outils de recueils et d'analyse des données recueillies afin de mener des enquêtes de publics ;
- Décrire les publics et leurs spécificités afin de satisfaire aux besoins de la commande ;
- Appréhender les logiques de fonctionnement des médias numériques ;
- Expertiser les médias numériques à usages culturels ;
- Appréhender les politiques culturelles en France afin d'en comprendre les enjeux et logiques de leur développement puis de leur déclinaison au niveau territorial et patrimonial ;
- Appliquer les fondamentaux du droit d'auteur et d'image, connaître le droit de la culture, comprendre les logiques d'applications ;
- Maîtriser la réglementation en matière de sécurité des ERP ;
- Maîtriser les outils de Production Assistée par Ordinateur (PAO) ...

Type d'emplois accessibles

- Elaboration et développement de projets culturels
- Coordination des activités événementielles, patrimoniales, artistiques et culturelles
- Expertise et diagnostic du développement culturel, social et durable des territoires
- Administration, production et diffusion du spectacle vivant
- Administration, production, diffusion et coordination des projets culturels et artistiques
- Promotion et relations avec les publics des structures culturelles
- Communication culturelle
- Suivi administratif des projets de développement des équipements ou dispositifs culturels
- Organisation d'événements culturels
- Promotion et communication pour les industries culturelles, créatives et/ou les médias
- Expertise des usages et pratiques culturels, communicationnels et des échanges numériques.

Je candidate ici



le cnam

Emma, 31 ans

« Grâce à ma formation en comptabilité du

#avenir

#compétences

#ambition

#reconversion



Cnam

je suis devenue directrice
financière de mon
association ! »

94 % des personnes

venues approfondir des pratiques
professionnelles jugent la qualité
des enseignements très bonne.

Source : Observatoire des études et carrières du Cnam



Je m'inscris !

www.cnam.re



Accompagnement socio-professionnel

Chargé.e d'accompagnement social et professionnel

Titre professionnel RNCP niveau 5 (CRN0100A)

120 ECTS



VAE



BC



CPF



PRO



CFA



bac + 2

niv. bac

code RNCP : 36625



DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Les métiers de l'accompagnement social et professionnel s'exercent au sein de structures d'une grande diversité en termes de taille d'effectifs, de missions et de secteurs d'activité. Cette variété du secteur reflète :

- la pluralité des statuts des structures et des organisations intervenant dans le champ de l'accompagnement social et professionnel : associations (centres sociaux, foyers d'hébergement, associations de quartier), services publics et parapublics de l'emploi (France Travail, Missions locales, Maisons de l'emploi...), collectivités territoriales, prestataires privés, etc.
- la diversité de leurs périmètres d'intervention. Les structures et organisations sont présentes sur l'ensemble du territoire national ou s'inscrivent dans des réalités plus locales.
- la diversité des publics et des problématiques de l'accompagnement social et professionnel.

Type d'emplois accessibles : Conseiller en insertion, Conseiller à l'emploi, Chargé d'insertion, Accompagnateur reconversion professionnelle, Chargé d'information formation/emploi, Chargé d'information/conseil, Chargé de développement du lien social, Conseiller emploi formation/insertion, Chargé de projet emploi, Chargé de relations entreprises, Chargé d'intervention sociale, Conseiller professionnel, Intervenant d'action sociale, médiateur social, Accompagnateur CIVIS, RSA, Conseiller mobilité, Conseiller formation, intervenant d'action sociale, conseiller des missions locales, chargé d'insertion, chargé d'information jeunesse (PIJ/BIJ), conseiller mobilité, médiateur/animateur social, etc.

Coordonnateur·trice de projets en insertion sociale et professionnelle

Licence professionnelle SHS (LP11001A)

60 ECTS



VAE



BC



CPF



PRO



CFA



bac + 3

bac + 2

code RNCP : 30080



DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Le diplôme mène à un poste d'interface entre des fonctions de direction et d'accompagnement dans l'insertion sociale et professionnelle et permet un rôle d'accompagnement de projets et d'animation de partenariats.

Le parcours de cette licence professionnelle, insertion sociale et professionnelle, permet d'exercer sa fonction dans une variété de structures telles que les maisons de l'emploi, les missions locales, les associations et institutions artistiques et culturelles, les centres sociaux, PLIE, les structures du logement social de l'accueil d'urgence, les organisations humanitaires et caritatives, les associations intermédiaires, entreprises d'insertion, Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile, CHRIS, ESAT, foyers d'aide sociale à l'enfance, établissements de protection judiciaire de la jeunesse, collectivités territoriales ...

Type d'emplois accessibles :

Conseiller·re en Insertion Sociale et Professionnelle, Chargé·e de mission (RMI, FSL,...), Formateur·trice, Conseiller·re emploi, Conseiller·re emploi-formation, Accompagnateur·trice social, Animateur·trice, Chargé·e d'accompagnement auprès de différents publics ...



Criminologie

Prévention de la radicalisation

Certificat de spécialisation (CS8000A)

7 ECTS



VAE

BC

CPF

PRO

CFA



bac + 3/4

bac + 3/4



DEBOUCHES PROFESSIONNELS

La société française est confrontée à l'émergence de risques liés au basculement d'une partie de la population dans une radicalisation plus ou moins violente. L'ensemble des corps professionnels et des territoires sont concernés par ces phénomènes.

Le certificat de spécialisation Prévention de la radicalisation vise à transmettre aux professionnels des outils afin de mieux décrypter ces dynamiques complexes et en perpétuel changement. Il s'agit notamment de comprendre la montée en puissance de diverses formes de radicalisme à l'œuvre au sein de la société.

Compte-tenu de la richesse de cette thématique, la formation aborde le sujet sous des angles multidisciplinaires (juridique, psychologique, sociologique, géopolitique...). Les enseignements mixent des savoirs élaborés par des universitaires de haut-niveau ainsi que les connaissances d'acteurs opérationnels issus d'un large spectre d'activités professionnelles. Le volet empirique du certificat vise également à aider les acteurs à identifier des leviers d'action et à développer des pratiques de terrain.

Compétences visées

- Savoir définir les phénomènes de radicalisation sous un angle pluridisciplinaire (sociologique, psychologique, géopolitique)
- Comprendre les mécanismes à l'œuvre dans les processus de radicalisation
- Identifier les vecteurs de communication et de propagande dans les espaces formels et virtuels
- Connaître le contexte juridique et la réponse publique sur la lutte contre la radicalisation
- Identifier et caractériser les acteurs privés ou associatifs de la prévention de la radicalisation
- Aider à la détection de signes de radicalisation en les distinguant de la religiosité et du rigorisme
- Alerter les acteurs et les ressources internes ou externes et les mobiliser
- Elaborer des projets en lien avec la prévention de la radicalisation (identification des leviers de financements, benchmarking..)

Durée de la formation : 5 jours

**J'accède à mon
dossier de candidature
ici**

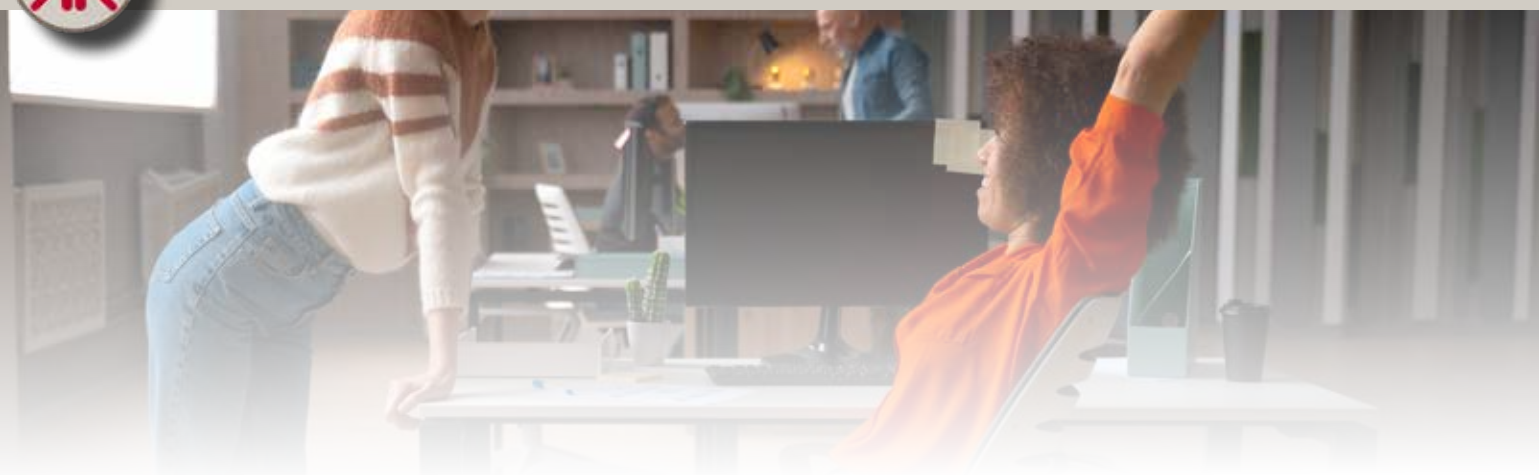


Je me préinscris





Ergonomie



Master Intervenir en ergonomie

Master SHS (MR14201A)

120 ECTS

code RNCP : 38544



VAE



BC



CPF



PRO



CFA



bac + 5

bac + 3



DEBOUCHES PROFESSIONNELS

La formation dispensée au Cnam vise à former des ergonomes capables de mener une intervention ergonomique (analyse stratégique de la demande, diagnostic, accompagnement de la conduite du changement) dans les champs du travail (santé, sécurité, fiabilité, formation, conception de systèmes techniques et organisationnels, etc.), de l'innovation technologique, et de la conception de produits et services (en particulier numériques).

À l'issue du master, les diplômés obtiennent la certification d'Ergonome junior certifié (EJC), délivrée par l'Association pour la reconnaissance du titre d'ergonome européen www.artee.com

Compétences visées : Maîtriser les connaissances théoriques en lien avec l'analyse ergonomique du travail, les modèles de l'humain en activité ; Acquérir les méthodologies d'analyse du travail, d'intervention et de conception en ergonomie ; Savoir analyser une activité humaine individuelle et collective de travail et formaliser ces données pour produire des modèles de l'activité humaine en situation ; Savoir transformer ou concevoir des situations et des postes de travail ; Développer une approche intégrée et systémique de prévention ; Contribuer aux projets de conception ou de transformation des situations de travail, des dispositifs techniques et des organisations, articulant des enjeux de performance, de santé et de sécurité ; Conduire une intervention en ergonomie en réponse à des demandes et projets de donneurs d'ordre, en interaction avec l'ensemble des acteurs des projets.

Type d'emplois accessibles : Ergonome - Ergonome conseil, consultant(e) ergonome - Ergonome en prévention des risques professionnels / industriels - Ergonome des Interactions Homme-Machine - IHM - Ergonome en industrie - Ergonome chargé du maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap - Ergonome dans le domaine recherche scientifique - Ergonome spécialiste Facteurs Humains - Ergonome des produits et des services - Chargé de mission / projets - Chargé de prévention - Spécialiste facteurs humains et organisationnels (FOH) - Ingénieur d'études - Ingénieur de recherche - Ingénieur développement - Ingénieur conception-production - Ingénieur Facteurs Humains ...

Les personnes justifiant d'un niveau Bac+2 ainsi que d'une expérience professionnelle significative peuvent valider le **Certificat de compétences Chargé d'actions ergonomiques (CC10200A)** qui permet un accès direct en M1 ([sur candidature](#) - voir conditions de délivrance du diplôme). Les compétences attestées dans le certificat sont les suivantes :

Maîtrise des concepts et méthodes propres à l'analyse des situations de travail - Assumer des responsabilités opérationnelles polyvalentes - Contribuer à des projets de changement - Choisir et mettre en oeuvre des outils et méthodes relatifs à la prévention des risques professionnels, à l'amélioration continue des conditions de travail, au travail comme ressource au développement durable de l'entreprise - Définir les moyens et processus permettant l'adaptation des situations de travail à des personnes ayant des restrictions d'aptitude innées ou acquises et plus généralement aux caractéristiques des populations au travail.

Je candidate ici





Conduite de chantier

DEUST (DUS0107A)

120 ECTS



VAE



BC



CPF



PRO



CFA



bac + 2

bac

code RNCP : 35821



DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Le DEUST du Cnam a pour objectif de former des techniciens supérieurs dans le domaine du bâtiment et des travaux publics en apportant les compétences scientifiques, techniques et organisationnelles nécessaires aux études et à la conduite de travaux.

L'amplitude des missions confiées aux techniciens supérieurs dépendent de l'importance et de la technicité de l'ouvrage, ainsi que de son positionnement dans l'acte de construire.

Le titulaire du DEUST est un technicien supérieur en génie civil qui est un professionnel dans l'organisation des chantiers du bâtiment. Intégré dans une équipe, il est en bureau d'étude l'assistant de l'ingénieur travaux, du conducteur de travaux principal ou du gérant selon la taille de l'entreprise et du chantier.

En conduite de travaux, sa fonction correspond à une gestion autonome de petit chantier (Maison individuelle, VRD, Maintenance) ou d'une partie limitée d'un ouvrage de plus grande envergure sous le contrôle d'un conducteur de travaux principal. L'appellation conducteur(trice) de travaux est un terme générique. Les responsabilités du conducteur de travaux dépendent de leur niveau de délégation au sein de l'entreprise (budget, effectifs,...).

Licence mention Génie civil parcours BTP

Licence générale (LG03503A)

180 ECTS



VAE



BC



CPF



PRO



CFA



bac + 3

bac

code RNCP : 24536



DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Former aux méthodologies et réglementations en vigueur dans la profession des techniciens experts du bâtiment ou des travaux publics capables de :

- analyser une problématique d'ingénierie BTP, la formaliser et la résoudre en mobilisant les concepts fondamentaux des sciences de l'ingénieur,
- sélectionner, interpréter, analyser et synthétiser les données d'un dossier d'appel d'offre de BTP,
- concevoir et dimensionner des ouvrages ou des équipements courants de bâtiment ou de travaux publics dans le respect du contexte normatif national et européen,
- communiquer techniquement le résultat des études techniques pour produire des notes de calcul et des schémas techniques,
- étudier les solutions techniques, les méthodes de construction, et les plannings enveloppes.
- établir les méthodes de construction, les plans de phasage, le dimensionnement moyens de production, les plannings détaillés de production,
- piloter les études d'exécution et de synthèse.

Type d'emplois accessibles : Technicien études techniques BTP, Technicien études de prix BTP, Technicien méthodes BTP, Chargé d'affaires BTP, Conducteur de travaux BTP.

Diplôme d'ingénieur spécialité BTP

Diplôme d'ingénieur Cnam (CYC8301A)

180 ECTS



VAE



BC



CPF



PRO

CFA



bac + 5

bac + 2

Habilité par la CTI - code RNCP : 37351



DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Le diplôme d'ingénieur du Cnam, spécialité Bâtiment et Travaux publics (BTP) permet de monter en compétences scientifiques, techniques et managériales, les techniciens supérieurs du BTP en activité afin de les préparer à l'exercice du métier d'ingénieur BTP. Le diplôme s'adresse également à tous les professionnels du BTP, de l'architecture et de l'immobilier possédant un niveau Licence dans leur domaine. L'ingénieur visé exerce majoritairement les fonctions d'ingénieur d'études et travaux. Il maîtrise un spectre large de compétences relatives à l'ingénierie du bâtiment (fondations, structures, fluides, thermique et énergétique, enveloppes, corps d'état techniques, corps d'état architecturaux) ou des travaux publics (terrassements, routes, voiries, réseaux divers, fondations, géotechnique, génie civil et ouvrages d'art). Quel que soit le domaine professionnel, l'ingénieur BTP est susceptible d'intervenir dans son domaine d'expertise à toutes les phases du projet de construction, en travaux neufs comme en réhabilitation ; de la conception à la réalisation ; en position de maître d'ouvrage, de maître d'œuvre, d'ingénieur conseil, de contrôleur technique ou d'entrepreneur.

L'ingénieur du Cnam spécialité bâtiment et travaux publics exerce principalement les activités suivantes : gestion de projet, gestion d'affaires, gestion d'équipe, établissement du programme, études préliminaires pour la maîtrise d'ouvrage, chiffrages et prescriptions, études de conception et de faisabilité, modélisation et gestion d'études d'exécution, études de définition des solutions et des méthodes constructives, réponse aux appels d'offre, préparation de chantier, conduite et gestion des travaux, contrôle technique et visa des études et des travaux réalisés, exploitation et maintenance des installations et du bâti, diagnostics et études de solutions techniques de réhabilitation du bâti, diagnostics et études de démantèlement des installations et déconstruction du bâti.

Il assure une veille technologique, participe au cycle d'amélioration continue, à l'innovation technologique et organisationnelle, aux actions de recherche et développement dans le domaine de l'ingénierie concourante, des matériaux, des systèmes constructifs, des systèmes énergétiques et de maîtrise des ambiances dans un contexte de faible impact environnemental.

Type d'emplois accessibles : Ingénieur chef de projet, Ingénieur d'affaires, Ingénieur études de prix, Ingénieur structure, Ingénieur fluides, Ingénieur thermicien, Ingénieur études techniques, Ingénieur BIM, Ingénieur méthodes, Ingénieur travaux, Ingénieur contrôleur technique, Ingénieur des services techniques.

Cti

Commission
des titres d'ingénieur

Les parcours de formation au Cnam Réunion



Energie



Coordinateur technique pour l'optimisation des énergies électriques renouvelables

Licence professionnelle STS (LP14501A)

60 ECTS

code RNCP : 30094



VAE



BC



CPF



PRO



CFA



bac + 3

bac + 2



DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Activités visées :

- Information et conseil sur les différentes solutions rationnelles en matière de maîtrise de l'énergie, dont les énergies renouvelables, dans l'industrie et le bâtiment
- Audit et mesure de la consommation d'énergie dans les entreprises et administrations des secteurs privés, publics et chez les particuliers.
- Optimisation des installations énergétiques en proposant des solutions efficaces de réduction de consommation d'énergie
- Gestion d'affaire : organisation, planification, suivi, tarification, relations externes
- Respect des contraintes du marché de l'énergie, des normes et de la réglementation
- Etude et conduite du dimensionnement et de l'installation de systèmes complexes
- Sureté de fonctionnement des installations et de leurs constituants

Compétences attestées :

- Maîtriser les différentes solutions rationnelles en matière de maîtrise de l'énergie, dont les énergies renouvelables
- Mobiliser les concepts fondamentaux de l'énergie thermique et/ou électrique pour dimensionner et concevoir
- Maîtriser l'utilisation des outils informatiques dédiés à la conception, au développement et au bon fonctionnement ou à l'optimisation de procédés industriels ou tertiaires
- Maîtriser l'utilisation des outils informatiques dédiés à la conception, au développement et au bon fonctionnement ou à l'optimisation de procédés industriels ou tertiaires
- Rédiger un document technique (cahier des charges, dossier d'étude, rapport de suivi, notice) à destination des décideurs et des sous-traitants
- Réaliser un bilan économique et une étude de rentabilité
- Assurer le suivi de projet, la planification des opérations, la qualité dans le respect des normes et réglementations.

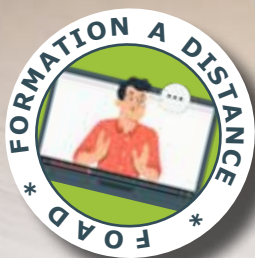
En partenariat avec

Fédération

cinov
● RÉUNION-MAYOTTE



Réseaux et systèmes



Technicien Développement, Sécurité et Exploitation

DEUST (DUS0501A)

120 ECTS

code RNCP : 36757



VAE



BC



CPF



PRO



CFA



bac + 2

bac



DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Le DEUST IOSI parcours Technicien Développement, Sécurité et Exploitation a pour objectif de former des techniciens supérieurs polyvalents dans les domaines souvent indissociables du développement informatique, de l'exploitation et de la sécurité. Ce technicien spécifie et développe des applications informatiques à partir des besoins d'un client formalisés dans un cahier des charges ; il met en production ces applications en veillant à les sécuriser et il participe ensuite à l'exploitation sécurisée de l'environnement d'exécution de ces applications.

Par ailleurs, il dispose d'un bon niveau en anglais et en communication qui lui permet de rédiger de la documentation technique, des rapports, des comptes-rendus et d'exposer ceux-ci à l'oral.

Ses principales activités sont :

- Prendre en charge le projet du cahier des charges à la recette utilisateur et son déploiement ;
- Participer à la conception du projet (besoin client, spécification fonctionnelle, lotissements, livrables, critères de réception...) ;
- -Déploiement, mise en place de l'application ;
- Sécurisation et exploitation.

Activités visées :

Pour assurer ce travail d'expertise technique, le technicien IOSI exerce les activités suivantes, le plus souvent au sein d'une équipe, sous la direction de son responsable ou du chef de projet :

Analyse et formalisation des besoins du client

- Contribution à la définition des spécifications fonctionnelles de l'application logicielle en vue de son développement.
- Participation à la phase d'analyse du projet, afin de traduire l'expression des besoins identifiés dans le cahier des charges en termes de services attendus par le client.

Conception et modélisation des applications informatiques

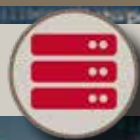
- A partir des spécifications fonctionnelles établies, contribution à la modélisation de la future application en identifiant les traitements à réaliser et les données mises en jeu.
- Ecriture des algorithmes.

Développement des applications informatiques

- Programmation, test et validation des fonctionnalités développées.

Exploitation et maintenance des applications informatiques

- Contribution à la définition des infrastructures systèmes, machines et réseau nécessaire au fonctionnement de l'application.
- Administration au quotidien de ces infrastructures systèmes, machines et réseau.
- Gestion des sauvegardes de données et les restaurations



Réseaux et systèmes



Diplôme d'ingénieur réseaux

Diplôme d'ingénieur Cnam (CYC9104A)

180 ECTS



VAE



BC



CPF



PRO

CFA



bac + 5

bac + 2

Habilitation par la CTI - code RNCP : 37357



DEBOUCHES PROFESSIONNELS

L'objectif est de former des ingénieurs capables d'opérer des infrastructures réseaux-systèmes actuelles et nouvelles, ou qui maîtrisent les concepts et les techniques de développement des médias numériques interactifs. Se spécialiser dans l'ensemble des domaines de la conception, de l'architecture et de la mise en œuvre des systèmes interactifs ou des réseaux, des systèmes de calcul, de stockage et de traitement de l'information.

À cette fin, de fortes compétences techniques, scientifiques et technologiques sont acquises au cours de la formation dispensée, qui intègre en outre les aspects socio-économiques indispensables au bon développement de projets industriels en production et développement.

Compétences visées :

L'ingénieur.e de la spécialité Informatique, Réseaux, Systèmes et Multimédia (IRSM) est capable d'effectuer, dans le milieu industriel, dans un laboratoire de recherche et développement ou dans un bureau d'études, sur une plateforme d'essais, un travail de conception et de production, permettant l'opération et la supervision de réseaux d'entreprises, de réseaux de télécommunications, de centres de données ou de systèmes embarqués, de l'Internet des objets ou d'architectures et dispositifs de média numérique en collaboration avec les producteurs de contenus. Les connaissances acquises s'articulent autour d'unités d'enseignement permettant à l'auditeur de compléter ses connaissances de façon à aborder essentiellement trois domaines ciblés sur :

- l'ingénierie et la définition des architectures de réseaux,
- la conception des réseaux et des systèmes informatiques,
- la conception et l'architecture des applications de médias interactifs.

Types d'emplois accessibles : Architecte réseaux informatique, réseaux de télécoms

- Ingénieur/ingénieure réseaux télécoms - Administrateur/administratrice réseaux - systèmes - Chef de projet numérique édition - Intégrateur, chef de projet web - Directeur/directrice des systèmes d'information - Administrateur/administratrice de bases de données - Chef/cheffe de projet, BI Manager, Data Engineer, Data Manager

Ingénieur / Ingénieure systèmes et simulations en industrie - Informaticien / Informaticienne de la recherche scientifique - Bioinformaticien / Bioinformaticienne en études, recherche et développement - Architecte cloud - Développeur/développeuse multimédia - Responsable, auditeur / auditrice Sécurité Informatique - Responsable d'un SOC (Security Operation Center) - Responsable d'un centre de réponse à incident de sécurité ...

Cti

Commission
des titres d'ingénieur

le cnam

#avenir

#compétences

#ambition

#reconversion

Valérie, 50 ans
« Grâce à l'École
des transitions
écologiques du



Cnam

je me suis
spécialisée dans
un métier éco-
responsable. »

Déjà plus de **3 000 élèves**
inscrits dans l'École des transitions
écologiques lancée en 2023.

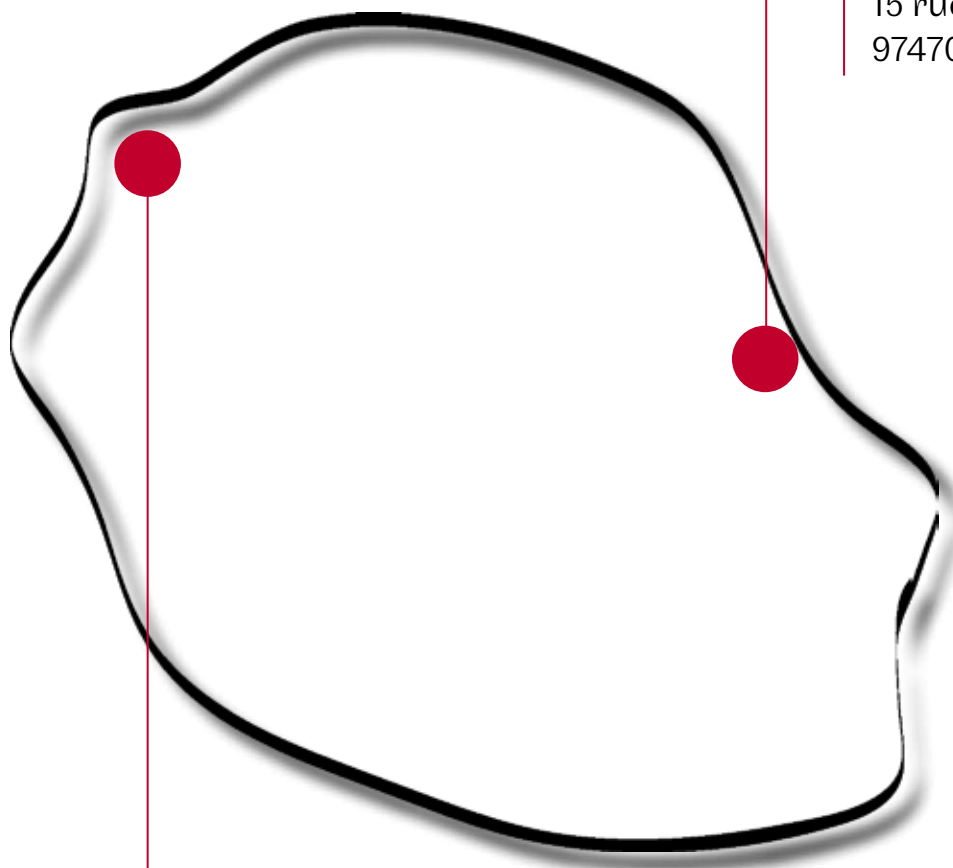
Source : Direction de l'aide au pilotage du Cnam



Je m'inscris !

www.cnam.re

Centre d'enseignement
Village connecté
15 rue Pierre-Benoît Dumas
97470 SAINT BENOIT



le cnam

La Réunion

Conservatoire national des arts et métiers

Centre régional de LA REUNION
18, rue Claude Chappe ZAC 2000
BP 274
97827 Le Port Cedex

Nos conseillers à votre écoute !



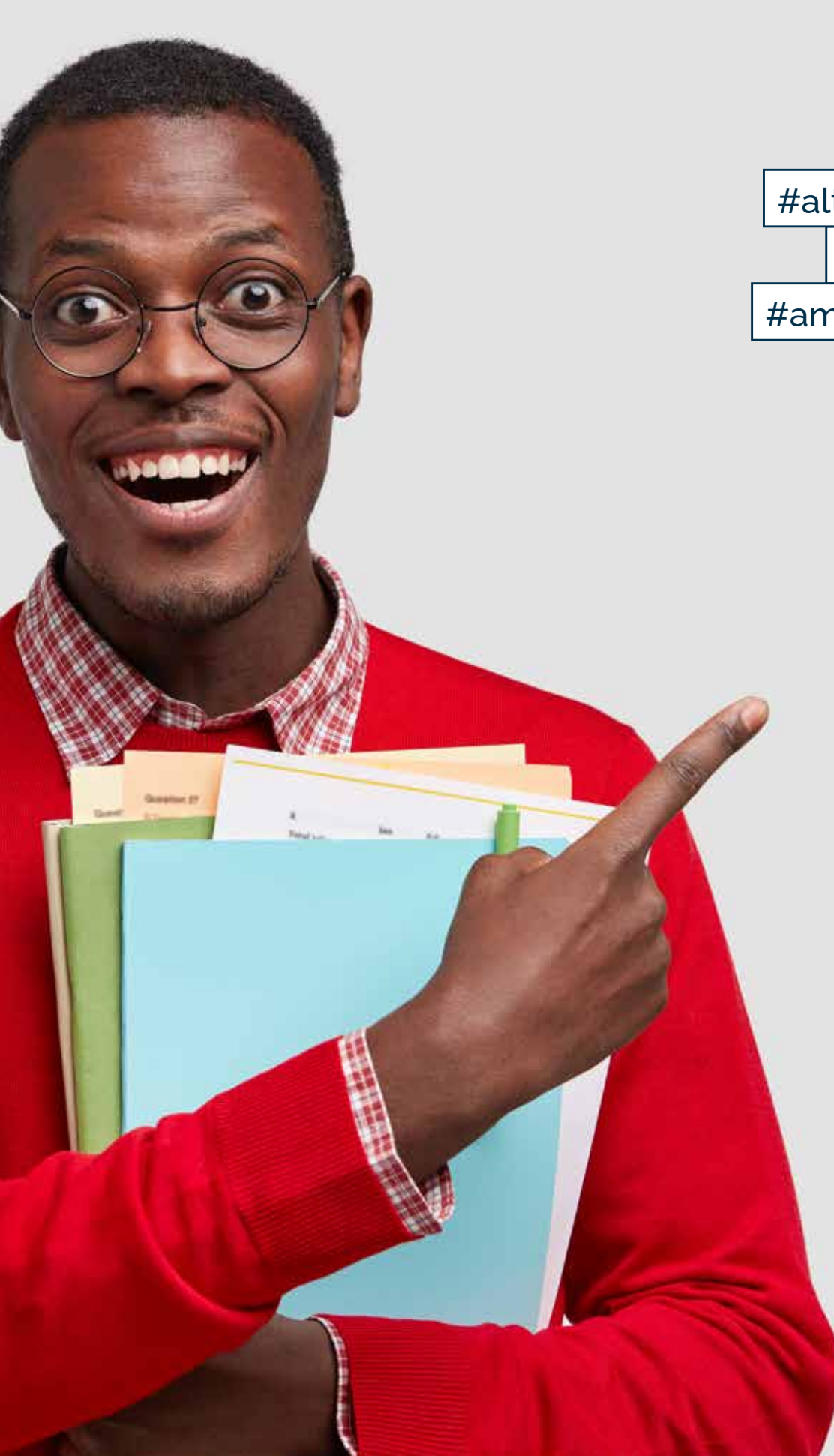
0262 42.28.37

site : **www.cnam.re**

courriel : **info@cnam.re**



Retrouvez-nous sur les réseaux



#avenir

#alternance

#compétences

#ambition

#reconversion